

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1933

24 juillet 2014

SOMMAIRE

4 Life Anti-Aging Center Sarl92746	PKP CARGO CFL International S.A 92778
4 Life Anti-Aging Center Sàrl92738	Rafferty Corporation S.à r.l 92783
9900 Finance Lux Branch92744	Rock Ridge RE 2 92747
Aberdeen European Shopping Property	Slovak Venture Fund S.C.A., SICAR 92777
Fund92741	StartUp S.A 92780
AC Holdings S.à r.l92745	Thiriet Luxembourg 92784
AEIF Apollo S.à r.l 92750	Toled S.à r.l
AEPF IV S.à r.l	Tomaz Investment Holding S.A
Aida Wedo 2	Tsemah S.A 92739
Aida Wedo 3 92747	Tugen Shipping S.A 92739
Aida Wedo 4	Tui Holdings S.C.A 92742
Aida Wedo 5 S.A92749	Tuma Trade 92739
Aida Wedo 6 S.A92749	Umero-Comercio e Serviços Internacio-
Aida Wedo 7 S.A92750	nais S.à r.l
Aida Wedo 8 S.A92750	Umwelttechnik-Consult Rakolux GmbH
Allegro Investment Corporation S.A 92751	
Amaridge	Union Investment Financial Services S.A.
American Century SICAV92748	92741
attrax S.A 92743	Union Investment Luxembourg S.A 92739
attrax S.A 92740	Union Investment Luxembourg S.A 92743
Bil Manage Invest S.A 92748	Unipatent Holding S.A 92742
C.D.A. Ré 92751	UT Luxembourg Holding II S.à r.l 92744
Climate Change Capital Carbon Fund S.à	UT Luxembourg Holding I S.à r.l 92743
r.l	Vitol Aviation Luxembourg S.à r.l 92747
Climpex S.A	Volent S.à r.l
fairdent S.A 92780	Volvo Frënn Lëtzebuerg92740
Lux Industries Services S.à r.l 92747	Vox Teneo Luxembourg S.à r.l 92744
Omega Holding S.A	Waldeck Capital (Luxembourg) S.A 92738
ONO92769	Wallis Estate92742
Orchid First Luxembourg S.à r.l 92751	Weidema Van Tol Holdings S.à r.l 92742
Orion IV European 3 S.à r.l 92758	Wickey (SPF) S.A92745
Orlanda Italy Managament S.A. 02774	



Toled S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 114.848.

EXTRAIT

La société a pris acte du changement d'adresse de l'associé, Monsieur Laurent GROSMAN, demeurant désormais au 8 Mulberry Walk, SW3 6DY Londres, Royaume-Uni.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme Référence de publication: 2014071079/12.

(140082510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Tomaz Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 81.469.

CLARKESON MANAGEMENT COMPANY LTD, ayant son siège social à Tortola, BVI, démission de son mandat d'administrateur de la société:

Tomaz Investment Holding S.A.,

L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 81.469.

Luxembourg, le 17 mars 2013.

Philippe GAIN

Gérant

Référence de publication: 2014071081/15.

(140082652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Waldeck Capital (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 140.185.

Le contrat de domiciliation conclu entre la société Zimmer & Partners S.A. et la société Waldeck Capital (Luxembourg) S.A. 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg a pris fin en date du 16 mai 2014 et le siège social a été dénoncé avec effet à la même date.

Luxembourg, le 16 mai 2014.

Zimmer & Partners S.A.

Claude ZIMMER

Référence de publication: 2014071114/12.

(140082592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

4 Life Anti-Aging Center Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 94.203.

EXTRAIT

Il résulte d'une contrat de cession sous seing privé, en date du 30 juillet 2009, enregistrée à Luxembourg L.A.C., le 28 juin 2010 Relation: LAC/2010/28203 que la société CAD GROUP S.A., société de droit Luxembourgeois, numéro B92788, a vendu a Madame Audrey LEFEVRE, née le 21 mai 1982 à Anderlecht (Belgique), 123 parts sociales à leur valeur nominale de Medipub S.àrl, numéro B94203.

Pour extrait

Karine REUTER

Le notaire rédacteur

Référence de publication: 2014071132/15.

(140082929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.



Tsemah S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 117.183.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TSEMAH S.A. Société Anonyme

Référence de publication: 2014071085/11.

(140082885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Tugen Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 153.124.

Le bilan au 30 Septembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 Mai 2014.

Référence de publication: 2014071086/10.

(140082316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Tuma Trade, Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 72.726.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue le 04/06/2013:

01 L'intégralité du capital social est représentée.

02 Démission d'un membre du conseil d'administration:

Monsieur Patrick Huppertz, employé, demeurant à rue des Bergers 2, B-4950 Ovifat

03 Nomination d'un nouveau membre du conseil d'administration:

Madame Giulia Palumbo, employée, demeurant à rue Entre-Deux-Villes 45/11, B-4670 Blégny.

Son mandat va expirer à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2017.

Référence de publication: 2014071088/14.

(140083036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Union Investment Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 28.679.

Abschlussprüfer der Gesellschaft

Am 22. April 2014 hat die ordentliche Generalversammlung der Union Investment Luxembourg S.A. die Ernst & Young S.A., Luxembourg, zum Abschlussprüfer für das Geschäftsjahr 2014 bestellt. Die Berufsadresse der Ernst & Young S.A. lautet 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Die Bestellung endet mit Ablauf der nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2015, die über den Jahresabschluss des am 31. Dezember 2014 endenden Geschäftsjahres beschließt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 7. Mai 2014.

Union Investment Luxembourg S.A.

308, route d'Esch

L-1471 Luxembourg

Maria Löwenbrück / Rudolf Kessel

Référence de publication: 2014071093/19.

(140083339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.



Volvo Frenn Letzebuerg, Association sans but lucratif.

R.C.S. Luxembourg F 2.564.

Nouveau texte:

Art. 5. Le nombre des membres est illimité sans pouvoir être inférieur à trois. La qualité de membre avec le droit de vote et d'éligibilité, s'acquiert par le paiement de la cotisation annuelle fixée à l'art 7 des statuts et d'une demande adressée au conseil d'administration, sous réserve de la prononciation du conseil d'administration sur la recevabilité de cette demande, au scrutin secret à la majorité absolue des voix.

L'Art 7 sera renuméroté en Art 6. Tous les autres articles des statuts seront renumérotés en conséquence.

Nouveau texte:

Art. 7. Le montant de la cotisation annuelle est fixé par l'assemblée générale. Il devra être au maximum de 10€ indice 100.

Nouveau texte:

Art. 8. L'association est administrée par un conseil d'administration composé de 9 membres au maximum et 3 membres au minimum qui sont élus pour un terme de deux ans par l'Assemblée générale par vote à main levée à la majorité simple des voix

Référence de publication: 2014071111/19.

(140083168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Volent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 112.985.

Suite à des cessions de parts intervenues en date du 11 avril 2014 entre Monsieur Lars KESTHELY, Madame Bianca DAVIDSSON, Monsieur Soma KESTHELY d'une part et la société VOLENT AB d'une seconde part, le capital de la société est dorénavant réparti comme suit:

- la société VOLENT AB (556210-4835), ayant son siège social au Hasseluddsvägen 9, 186 53 Vallentuna, Stockholm, Suède, détient:

Pour la société Un gérant

Référence de publication: 2014071110/16.

(140083055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

attrax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.836.

Abschlussprüfer der Gesellschaft

Am 25. März 2014 hat der Verwaltungsrat der Gesellschaft die Ernst & Young S.A., Luxemburg, zum Abschlussprüfer für das Geschäftsjahr 2014 bestellt.

Die Berufsadresse der Ernst & Young S.A. lautet 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Die Bestellung endet mit Ablauf der nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2015, die über den Jahresabschluss des am 31. Dezember 2014 endenden Geschäftsjahres beschließt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 19. Mai 2014.

attrax S.A.

308, route d'Esch

L-1471 Luxembourg

Thilo Balzer / Thomas Reicke

Référence de publication: 2014071147/19.

(140084047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.



Aberdeen European Shopping Property Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 118.914.

EXTRAIT

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 20 mai 2014, les actionnaires de la société ont pris les résolutions suivantes:

- Décident de nommer, Elisabeth Weiland née le 10 septembre 1974 à Ettelbruck, Grand-Duché de Luxembourg avec adresse professionnelle au 2B, rue Albert Borschette, 1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg comme administrateur de la société avec effet au 20 mai 2014 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.
- Le conseil d'administration, nommé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016, se compose dés lors comme suit:
 - * Françoise Pfeiffer
 - * Charlie Macrae
 - * Michael Determann
 - * Elisabeth Weiland
- Décident de terminer le mandat de Deloitte S.A. en leur fonction de réviseur d'entreprise de la société avec effet au 20 mai 2014.
- Décident de nommer Ernst & Young, avec siège social 7, rue Gabriel Lippmann, 5365 Munsbach, en leur fonction de réviseur d'entreprise de la société pour une durée d'une année, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 21 mai 2014.

Pour Aberdeen European Shopping Property Fund

Aberdeen Property Investors Luxembourg S.A.

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2014071153/28.

(140083867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Umero-Comercio e Serviços Internacionais S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 146.167.

Le bilan de la société au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014071089/12.

(140083397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Union Investment Financial Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 25.551.

Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 Mai 2014.

Union Investment Financial Services S.A.

308, route d'Esch

L-1471 Luxembourg

Nicole Pauquet / Thilo Balzer

Référence de publication: 2014071091/14.

(140083338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.



Weidema Van Tol Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain. R.C.S. Luxembourg B 106.576.

Extrait de la résolution des associés de la Société en date du 23 avril 2014

En date du 23 avril 2014, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de:

- Monsieur Franklin Louis Weidema, en tant que gérant de la Société, avec effet au 23 avril 2014; et
- Monsieur Petrus Gerardus Cornelis van Tol, en tant que gérant de la Société, avec effet au 23 avril 2014.

De nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

- Monsieur Declan Thomas Kenny, né le 23 septembre 1961 à Dublin, Irlande, résidant professionnellement à International House, Castle Hill, Victoria Road, Douglas, IM2 4RB lle de Man, avec effet au 23 avril 2014 et pour une durée indéterminée; et
- Madame Oonagh Hayes, né le 6 septembre 1965 à Tipperary, Irlande, résidant professionnellement à 12 Merrion Square, Dublin, D2 Irlande, avec effet au 23 avril 2014 et pour une durée indéterminée.

Depuis le 23 avril 2014, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Monsieur Declan Thomas Kenny

Madame Oonagh Hayes

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 19 mai 2014.

Franklin Louis Weidema / Petrus Gerardus Cornelis van Tol.

Référence de publication: 2014071117/24.

(140082495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Tui Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 156.570.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg.

Référence de publication: 2014071087/10.

(140082391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Unipatent Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 23.391.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014071096/9.

(140083052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Wallis Estate, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 160.976.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2014071115/11.

(140083345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.



Umwelttechnik-Consult Rakolux GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4167 Esch-sur-Alzette, 9, Sentier de Kayl.

R.C.S. Luxembourg B 113.752.

Le bilan arrêté au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 19 mai 2014.

Pour UMWELTTECHNIK-CONSULT RAKOLUX GmbH

Fiduciaire Roger Linster Sàrl

Référence de publication: 2014071092/12.

(140082288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

attrax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.836.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 Mai 2014.

attrax S.A.

308, route d'Esch

L-1471 Luxembourg

Thilo Balzer / Thomas Reicke

Référence de publication: 2014071148/14.

(140084074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Union Investment Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 28.679.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 Mai 2014.

Union Investment Luxembourg S.A.

308, route d'Esch

L-1471 Luxembourg

Maria Löwenbrück / Rudolf Kessel

Référence de publication: 2014071094/14.

(140083340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

UT Luxembourg Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 103.593.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 November 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2014.

UT Luxembourg Holding I S.à r.l.

Johannes de Zwart

Gérant

Référence de publication: 2014071097/14.

(140082769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.



UT Luxembourg Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 103.594.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 November 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2014.

UT Luxembourg Holding II S.à r.l.

Johannes de Zwart

Gérant

Référence de publication: 2014071098/14.

(140082806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Vox Teneo Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 20, rue Kiricheneck.

R.C.S. Luxembourg B 144.178.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014071113/14.

(140082425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

9900 Finance Lux Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 167.212.

Il résulte d'une résolution prise par le conseil d'administration en date du 30 avril 2014 que:

- Monsieur Philippe Reid a démissionné de ses fonctions de gérant de classe A avec effet au 1 er mai 2014;
- Monsieur Alexandre Verdon, né le 26 septembre 1978 à Montréal au Canada, résidant professionnellement au 9900 Maurice-Duplessis, Montréal, Québec, Canada, H1C 1G2, a été nommé gérant de classe A de la société avec effet au 1 er mai 2014 et pour une durée indéterminée.

Munsbach, le 19 mai 2014.

Référence de publication: 2014071134/13.

(140082549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Amaridge, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 90.590.

Nous avons l'honneur de vous faire part de notre décision de renoncer au mandat de commissaire aux comptes qui nous avait été confié au sein de votre société.

Ettelbruck, le 21 mai 2014.

SRE SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A.

Yves WALLERS

Administrateur

Référence de publication: 2014071193/13.

(140084040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.



Wickey (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 158.838.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée des actionnaires tenue en date du 24 février 2014 à Luxembourg

En date du 24 février 2014, l'assemblée des actionnaires de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société de L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, avec effet au 1 er mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2014.

WICKEY (SPF) S.A.

Référence de publication: 2014071119/14.

(140082644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Climpex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9743 Crendal, Maison 14. R.C.S. Luxembourg B 106.535.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 30 avril 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absences d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- CLIMPEX SA, avec siège social à L-9743 Crendal, Maison 14, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B106535.

Pour extrait conforme Maître Gilbert REUTER *Le liquidateur*

Référence de publication: 2014071144/15.

(140082640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

AC Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 142.540.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des associés de la Société en date du 30 avril 2014

En date du 30 avril 2014, l'assemblée générale des associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Michel RAFFOUL de son mandat de gérant de catégorie C de la Société avec effet au 30 avril 2014;
- de nommer Madame Catherine KOCH, née le 12 février 1965 à Sarreguemines, France, ayant comme adresse professionnelle: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie C de la Société avec effet au 30 avril 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Graham SIDWELL, gérant de catégorie A
- Monsieur Malcolm Nicholas SANDERSON, gérant de catégorie B
- Madame Catherine KOCH, gérant de catégorie C
- Madame Anne Catherine GRAVE, gérant de catégorie C
- Madame Antonella GRAZIANO, gérant de catégorie C

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2014.

AC Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014071173/25.

(140083435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.



Aida Wedo 2, Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 8, place Winston Churchill. R.C.S. Luxembourg B 178.165.

Résolutions écrites du conseil d'administration de la Société

L'article 7 des statuts de la Société stipule: «Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.»

- 1. Le Conseil d'Administration de la Société décide de transférer le siège social de la Société avec effet immédiat du 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg au 8 Place Winston Churchill L-1340 Luxembourg.
- 2. Le Conseil d'Administration de la Société décide de transférer l'adresse professionnelle de Monsieur Jérôme Demimuid, Administrateur C de la Société au 8 Place Winston Churchill L-1340 Luxembourg avec effet immédiat.

Le 16 mai 2014.

Les membres du Conseil d'Administration

Olivier Revol / Alexis Bourbon / Jérôme Demimuid

Administrateur A / Administrateur B / Administrateur C

Référence de publication: 2014071182/21.

(140083645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

AEPF IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 137.781.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 7 mai 2014 a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Christopher J. Picotte, gérant de classe B, avec effet au 1 er janvier 2014;
- de nommer Monsieur Mark Tarini, né le 21 août 1960 à New Haven, Connecticut, USA, demeurant à c/o Arclight Capital Partners, LLC, 200 Clarendon St., 55 th Floor, Boston, MA 02117, en tant que gérant de classe B, avec effet au 1 ^{er} janvier 2014.

A ce jour, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Monsieur Christophe Gammal, gérant de classe A,
- Monsieur Daniel R. Revers, gérant de classe B,
- Monsieur Mark Tarini, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014071181/18.

(140084151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

4 Life Anti-Aging Center Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 94.203.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession sous seing privé, en date du 9 août 2011, enregistrée à Luxembourg L.A.C., le 7 août 2012 Relation: LAC/2012/37717 Madame Audrey LEFEVRE, née le 21 mai 1982 à Anderlecht (Belgique), vends 123 parts sociales à la société anonyme 4 Life S.A., société de droit luxembourgeois, Numéro RCS B 103.786, avec le à leur valeur nominale de Medipub S.àrl, numéro B94203.

Pour extrait

Karine REUTER

Le notaire rédacteur

Référence de publication: 2014071133/15.

(140083135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.



Aida Wedo 3, Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 8, place Winston Churchill. R.C.S. Luxembourg B 178.238.

Résolutions écrites du conseil d'administration de la Société

L'article 7 des statuts de la Société stipule: «Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.»

- 1. Le Conseil d'Administration de la Société décide de transférer le siège social de la Société avec effet immédiat du 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg au 8 Place Winston Churchill L-1340 Luxembourg.
- 2. Le Conseil d'Administration de la Société décide de transférer l'adresse professionnelle de Monsieur Jérôme Demimuid, Administrateur C de la Société au 8 Place Winston Churchill L-1340 Luxembourg avec effet immédiat.

Le 16 mai 2014.

Les membres du Conseil d'Administration

Olivier Revol / Alexis Bourbon / Jérôme Demimuid

Administrateur A / Administrateur B / Administrateur C

Référence de publication: 2014071183/21.

(140083646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Vitol Aviation Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 101.486.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2014.

Référence de publication: 2014071100/10.

(140082306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Lux Industries Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 11, rue de Macher.

R.C.S. Luxembourg B 152.205.

Par la présente, nous vous informons de notre changement d'adresse

LUX INDUSTRIES SERVICES S.A.R.L.

11, RUE DE MACHER

L-5550 REMICH Le 14/03/2014.

Référence de publication: 2014071146/12.

Signature.

Reference de publication: 20140/1146/12.

(140082932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Rock Ridge RE 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 115.664.

Der Jahresabschluss vom 31 Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nuno Aniceto.

Référence de publication: 2014071142/11.

(140083329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.



Aida Wedo 4, Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 8, place Winston Churchill. R.C.S. Luxembourg B 179.402.

Résolutions écrites du conseil d'administration de la Société

L'article 7 des statuts de la Société stipule: «Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.»

- 1. Le Conseil d'Administration de la Société décide de transférer le siège social de la Société avec effet immédiat du 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg au 8 Place Winston Churchill L-1340 Luxembourg.
- 2. Le Conseil d'Administration de la Société décide de transférer l'adresse professionnelle de Monsieur Jérôme Demimuid, Administrateur C de la Société au 8 Place Winston Churchill L-1340 Luxembourg avec effet immédiat.

Le 16 mai 2014

Les membres du Conseil d'Administration Olivier Revol / Alexis Bourbon / Jérôme Demimuid Administrateur A / Administrateur B / Administrateur C

Référence de publication: 2014071184/21.

(140083648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

American Century SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 148.481.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 13 mai 2014 tenue par voie circulaire.

Le Conseil d'Administration du Fonds, a procédé, en date du 13 mai 2014, à la cooptation de M. Robert Leach, résidant au 4500 Main Street, Kansas City, Missouri 64111 USA en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, en remplacement de Mme Maryanne Roekpe, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2014.

Pour State Street Bank Luxembourg S.A.

Un administrateur domiciliataire

Référence de publication: 2014071164/15.

(140083736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Bil Manage Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 178.517.

Par décision de l'assemblée générale annuelle du 14 mai 2014, les mandats des administrateurs

- M. Adrian Leuenberger, avec adresse professionnelle à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch, Président
- M. Alexandre Dumont, avec adresse professionnelle à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée
- M. Pierre Malevez, avec adresse professionnelle à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch

et du commissaire aux comptes

Ernst & Young, avec siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall ont été renouvelés pour la durée d'un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Luxembourg, le 15 mai 2014.

BIL MANAGE INVEST

Société anonyme

Alain Bastin / Alexandre Dumont

Référence de publication: 2014071231/18.

(140083653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.



Aida Wedo 5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 8, place Winston Churchill. R.C.S. Luxembourg B 181.685.

Résolutions écrites du conseil d'administration de la Société

L'article 7 des statuts de la Société stipule: «Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.»

- 1. Le Conseil d'Administration de la Société décide de transférer le siège social de la Société avec effet immédiat du 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg au 8 Place Winston Churchill L-1340 Luxembourg.
- 2. Le Conseil d'Administration de la Société décide de transférer l'adresse professionnelle de Monsieur Jérôme Demimuid, Administrateur C de la Société au 8 Place Winston Churchill L-1340 Luxembourg avec effet immédiat.

Le 16 mai 2014.

Les membres du Conseil d'Administration Olivier Revol / Alexis Bourbon / Jérôme Demimuid Administrateur A / Administrateur B / Administrateur C

Référence de publication: 2014071185/21.

(140083649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Zidal Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 117.276.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2014.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2014071129/12.

(140082268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Aida Wedo 6 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 8, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 181.723.

Résolutions écrites du conseil d'administration de la Société

L'article 7 des statuts de la Société stipule: «Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.»

- 1. Le Conseil d'Administration de la Société décide de transférer le siège social de la Société avec effet immédiat du 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg au 8 Place Winston Churchill L-1340 Luxembourg.
- 2. Le Conseil d'Administration de la Société décide de transférer l'adresse professionnelle de Monsieur Jérôme Demimuid, Administrateur C de la Société au 8 Place Winston Churchill L-1340 Luxembourg avec effet immédiat.

Le 16 mai 2014.

Les membres du Conseil d'Administration Olivier Revol / Alexis Bourbon / Jérôme Demimuid Administrateur A / Administrateur B / Administrateur C

Référence de publication: 2014071186/21.

(140083647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.



Aida Wedo 7 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 8, place Winston Churchill. R.C.S. Luxembourg B 183.586.

Résolutions écrites du conseil d'administration de la Société

L'article 7 des statuts de la Société stipule: «Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La Le de ces résolutions doit être la Le de la dernière signature.»

- 1. Le Conseil d'Administration de la Société décide de transférer le siège social de la Société avec effet immédiat du 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg au 8 Place Winston Churchill L-1340 Luxembourg.
- 2. Le Conseil d'Administration de la Société décide de transférer l'adresse professionnelle de Monsieur Jérôme Demimuid, Administrateur C de la Société au 8 Place Winston Churchill L-1340 Luxembourg avec effet immédiat.

Le 16 mai 2014.

Les membres du Conseil d'Administration Olivier Revol / Alexis Bourbon / Jérôme Demimuid Administrateur A / Administrateur B / Administrateur C

Référence de publication: 2014071187/21.

(140083650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

AEIF Apollo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 129.005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2014.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2014071178/12.

(140084248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Aida Wedo 8 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 8, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 183.664.

Résolutions écrites du conseil d'administration de la Société

L'article 7 des statuts de la Société stipule: «Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.»

- 1. Le Conseil d'Administration de la Société décide de transférer le siège social de la Société avec effet immédiat du 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg au 8 Place Winston Churchill L-1340 Luxembourg.
- 2. Le Conseil d'Administration de la Société décide de transférer l'adresse professionnelle de Monsieur Jérôme Demimuid, Administrateur C de la Société au 8 Place Winston Churchill L-1340 Luxembourg avec effet immédiat

Le 16 mai 2014.

Les membres du Conseil d'Administration

Olivier Revol / Alexis Bourbon / Jérôme Demimuid

Administrateur A / Administrateur B / Administrateur C

Référence de publication: 2014071188/21.

(140083651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.



Allegro Investment Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 82.192.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration de la société tenu au siège social le 20 mai 2014 à 15h00

Le conseil d'administration décide de renouveler le mandat de KPMG Luxembourg ayant son siège social au 9, Allée Scheffer L - 2520 Luxembourg, enregistré sous le numéro B 103065 au Registre de Commerce et des Société du Luxembourg, en tant que réviseur externe de la Société. Le mandat prendra fin avec les comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2014.

Fait à Luxembourg, le 20 mai 2014.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2014071162/16.

(140083557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

C.D.A. Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 44.639.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014071243/9.

(140084200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Orchid First Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.708.593,62.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 173.572.

In the year two thousand fourteen, on the fourteenth day of May.

Before Us, Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of Orchid First S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, with a share capital of three million six hundred eighty-two thousand six hundred fifty-three United States Dollars and eighty-four Cents (USD 3,682,653.84) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre du Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B173.572 (the "Company").

There appeared:

(1) TULIP HOLDING LIMITED, a company incorporated under the laws of Jersey with registered address at 11-15 Seaton Place, JE4 0QH, St. Helier, Jersey, the Channel Islands and registered with the Register of Companies under number 108084 ("Tulip Holding"),

here represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

(2) TULIP CO-INVEST HOLDING LLC, a company incorporated under the laws of Michigan with registered address 1489 Cedar Street, Holt, Michigan 48842, the United States of America ("Tulip Co-Invest"),

here represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

(3) HS STOCKHOLM AB, a company incorporated under the laws of Sweden with registration number 556814-3704 and registered address Stockholmsvägen 118, SE-182 61, Djursholm, Sweden ("HS Stockholm"),

here represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

(4) SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB (PUBL), a company incorporated under the laws of Sweden with registration number 502032-9081 and registered address Kungsträdgårdsgatan 8, SE-106 40 Stockholm, Sweden ("SEB"),



here represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

(5) MICHAEL E. MILLER, with address at 4251 Hulett Rd., Okemos, Michigan 48864, the United States of America ("Michael Miller"),

here represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

- (6) CHRISTOPHER NORBYE, with address at Roslagsgatan 23, SE-113 55 Stockholm, Sweden ("Christopher Norbye"), here represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and
- (7) HENRIK ROOS, with address at address 1475 Wyndham Drive South, York, PA 17403, the United States of America ("Henrik Roos"),

here represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

- 1. The proxies of the appearing parties shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.
- 2. The appearing parties declare that they are the shareholders of the Company and represent the entirety of the share capital of the Company.
- 3. The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kesseler, prenamed, dated 10 December 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 143 of 21 January 2013.
- 4. The Company's articles of incorporation (the "Articles") have last been amended pursuant to a notarial deed by Maître Francis Kesseler, prenamed, on 19 December 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 1064 of 4 May 2013.
- 5. The appearing parties, represented as above mentioned, have recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda (the "Agenda"):

Agenda:

- 1. Increase of the share capital of the Company by an amount of twenty-five thousand nine hundred thirty-nine United States Dollars and seventy-eight Cents (USD 25,939.78) so as to raise it from its current amount of three million six hundred eighty-two thousand six hundred fifty-three United States Dollars and eighty-four Cents (USD 3,682,653.84) represented by (i) one hundred twenty-one million one hundred eighty-six thousand five hundred eighteen (121,186,518) class A shares, (ii) four million eight hundred thirty-six thousand six hundred forty-six (4,836,646) class B shares, (iii) three million one hundred thirty-six thousand six hundred forty-six (3,136,646) class C1 shares, (iv) three million one hundred thirty-six thousand six hundred forty-six (3,136,646) class C2 shares, (v) three million one hundred thirty-six thousand six hundred forty-six (3,136,646) class C3 shares, (vi) three million one hundred thirty-six thousand six hundred forty-six (3,136,646) class C4 shares and (vii) three million (3,000,000) class D shares (together the "Shares"), with a nominal value of zero point zero two six zero one three United States Dollars (USD 0.026013) each, to an amount of three million seven hundred eight thousand five hundred ninety-three United States Dollars and sixty-two Cents (USD 3,708,593.62) represented by (i) one hundred twenty-one million one hundred eighty-six thousand five hundred eighteen (121,186,518) class A shares, (ii) five million thirty-six thousand eighty-three (5,036,083) class B shares, (iii) three million three hundred thirty-six thousand eighty-three (3,336,083) class C1 shares, (iv) three million three hundred thirty-six thousand eighty-three (3,336,083) class C2 shares, (v) three million three hundred thirty-six thousand eighty-three (3,336,083) class C3 shares, (vi) three million three hundred thirty-six thousand eighty-three (3,336,083) class C4 shares and (vii) three million (3,000,000) class D shares, having a nominal value of zero point zero two six zero one three United States Dollars (USD 0.026013) each.
- 2. Issuance with payment of a total share premium of two hundred twenty thousand three hundred sixty-four United States Dollars and ninety-two Cents (USD 220,364.92) of (i) one hundred ninety-nine thousand four hundred thirty-seven (199,437) class B shares, (ii) one hundred ninety-nine thousand four hundred thirty-seven (199,437) class C1 shares, (iii) one hundred ninety-nine thousand four hundred thirty-seven (199,437) class C2 shares, (iv) one hundred ninety-nine thousand four hundred thirty-seven (199,437) class C3 shares, (v) one hundred ninety-nine thousand four hundred thirty-seven (199,437) class C4 shares, having a nominal value of zero point zero two six zero one three United States Dollars (USD 0.026013) each, at an aggregate subscription price of two hundred forty-six thousand three hundred four United States Dollars and seventy Cents (USD 246,304.70), and having the same rights and privileges as those attached to the existing shares of the relevant class (the "New Shares").
- 3. Subscription to the New Shares by Tulip Co-Invest, by way of a contribution in cash in the aggregate amount of two hundred forty-six thousand three hundred four United States Dollars and seventy Cents (USD 246,304.70) (the "Tulip Co-Invest Subscription Price") and allocation by the Company of the New Shares to Tulip Co-Invest.
- 4. Amendment of the first paragraph of article 6.1 of the articles of association of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1. and 2. above, as follows:
- " **6.1. Subscribed and paid-up share capital.** The Company's share capital is fixed at three million seven hundred eight thousand five hundred ninety-three United States Dollars and sixty-two Cents (USD 3,708,593.62) represented by (i)



one hundred twenty-one million one hundred eighty-six thousand five hundred eighteen (121,186,518) class A shares, (ii) five million thirty-six thousand eighty-three (5,036,083) class B shares, (iii) three million three hundred thirty-six thousand eighty-three (3,336,083) class C1 shares, (iv) three million three hundred thirty-six thousand eighty-three (3,336,083) class C2 shares, (v) three million three hundred thirty-six thousand eighty-three (3,336,083) class C3 shares, (vi) three million three hundred thirty-six thousand eighty-three (3,336,083) class C4 shares and (vii) three million (3,000,000) class D shares (together the "Shares"), with a nominal value of zero point zero two six zero one three United States Dollar (USD 0.026013) each, all fully subscribed and entirely paid up."

The Meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Meeting RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-five thousand nine hundred thirty-nine United States Dollars and seventy-eight Cents (USD 25,939.78) so as to raise it from its current amount of three million six hundred eighty-two thousand six hundred fifty-three United States Dollars and eighty-four Cents (USD 3,682,653.84) represented by (i) one hundred twenty-one million one hundred eighty-six thousand five hundred eighteen (121,186,518) class A shares, (ii) four million eight hundred thirty-six thousand six hundred forty-six (4,836,646) class B shares, (iii) three million one hundred thirty-six thousand six hundred forty-six (3,136,646) class C1 shares, (iv) three million one hundred thirty-six thousand six hundred forty-six (3,136,646) class C2 shares, (v) three million one hundred thirty-six thousand six hundred forty-six (3,136,646) class C3 shares, (vi) three million one hundred thirty-six thousand six hundred forty-six (3,136,646) class C4 shares and (vii) three million (3,000,000) class D shares (together the "Shares"), with a nominal value of zero point zero two six zero one three United States Dollars (USD 0.026013) each, to an amount of three million seven hundred eight thousand five hundred ninety-three United States Dollars and sixty-two Cents (USD 3,708,593.62) represented by (i) one hundred twenty-one million one hundred eightysix thousand five hundred eighteen (121,186,518) class A shares, (ii) five million thirty-six thousand eighty-three (5,036,083) class B shares, (iii) three million three hundred thirty-six thousand eighty-three (3,336,083) class C1 shares, (iv) three million three hundred thirty-six thousand eighty-three (3,336,083) class C2 shares, (v) three million three hundred thirty-six thousand eighty-three (3,336,083) class C3 shares, (vi) three million three hundred thirty-six thousand eighty-three (3,336,083) class C4 shares and (vii) three million (3,000,000) class D shares, having a nominal value of zero point zero two six zero one three United States Dollars (USD 0.026013) each.

Second resolution

The Meeting RESOLVES to issue the New Shares, i.e. (i) one hundred ninety-nine thousand four hundred thirty-seven (199,437) class B shares, (ii) one hundred ninety-nine thousand four hundred thirty-seven (199,437) class C1 shares, (iii) one hundred ninety-nine thousand four hundred thirty-seven (199,437) class C2 shares, (iv) one hundred ninety-nine thousand four hundred thirty-seven (199,437) class C3 shares, (v) one hundred ninety-nine thousand four hundred thirty-seven (199,437)class C4 shares, having a nominal value of zero point zero two six zero one three United States Dollars (USD 0.026013) each, at an aggregate subscription price of two hundred forty-six thousand three hundred four and seventy Cents (USD 246,304.70), and having the same rights and privileges as those attached to the existing shares of the relevant class, with payment of a share premium in an aggregate amount of two hundred twenty thousand three hundred sixty-four United States Dollars and ninety-two Cents (USD 220,364.92).

Third resolution

The Meeting RESOLVES to accept and record the subscription of the New Shares by Tulip Co-Invest and to allocate such New Shares to Tulip Co-Invest.

Subscription / Payment

There now appears Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, prenamed, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of Tulip Co-Invest, by virtue of a power of attorney given under private seal above mentioned.

Tulip Co-Invest, represented as stated above, intervenes and hereby declares to:

- (a) subscribe to the New Shares; and
- (b) fully pay up the New Shares by way of a payment in cash of the Tulip Co-Invest Subscription Price, i.e. two hundred forty-six thousand three hundred four United States Dollars and seventy Cents (USD 246,304.70).

The Tulip Co-Invest Subscription Price is forthwith at the free disposal of the Company.

The Meeting RESOLVES to allocate the Tulip Co-Invest Subscription Price as follows:

- (a) twenty-five thousand nine hundred thirty-nine United States Dollars and seventy-eight Cents (USD 25,939.78) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company;
- (b) two hundred thousand two hundred thirty-two United States Dollars and sixteen Cents (USD 200,232.16) shall be allocated to the share premium attached to the class B shares in the share capital of the Company;
- (c) fourteen thousand seven hundred fifty-five United States Dollars and seventy-five Cents (USD 14,755.75) shall be allocated to the share premium attached to the class C1 shares in the share capital of the Company;



- (d) four thousand seven hundred eighty-three United States Dollars and eighty-nine Cents (USD 4,783.89) shall be allocated to the share premium attached to the class C2 shares in the share capital of the Company;
- (e) three hundred ninety-six United States Dollars and twenty-eight Cents (USD 396.28) shall be allocated to the share premium attached to the class C3 shares in the share capital of the Company; and
- (f) one hundred ninety-six United States Dollars and eighty-four Cents (USD 196.84) shall be allocated to the share premium attached to the class C4 shares in the share capital of the Company.

As a result of the issuance of the New Shares by the Company, and their subscription as described above, the share capital of the Company is from now on divided as follows:

Shareholders	Number and class of shares held in the share capital	Aggregate share premium amount
	of the Company	linked to the relevant
	от ано остиранту	share class
Tulip Holding	121,186,518 class A	USD 120,242,420.11
Tulip Co-Invest	2,808,132 class B shares	USD 2,741,067.67
	2,808,132 class C1 shares	USD 648,634.92
	2,808,132 class C2 shares	USD 380,402.06
	2,808,132 class C3 shares	USD 206,449.27
	2,808,132 class C4 shares	USD 104,510.73
HS Stockholm	672,671 class B shares	USD 655,172.50
	372,671 class C1 shares	USD 90,554.21
	372,671 class C2 shares	USD 53,659.78
	372,671 class C3 shares	USD 29,436.16
	372,671 class C4 shares	USD 14,902
Michael Miller	1,250,000 class B shares	USD 1,217,483.75
Christopher Norbye	155,280 class B shares	USD 151,239.90
	155,280 class C1 shares	USD 37,731.02
	155,280 class C2 shares	USD 22,358.30
	155,280 class C3 shares	USD 12,265.10
	155,280 class C4 shares	USD 6,209.18
Henrik Roos	150,000 class B shares	USD 146,098.05
SEB	3,000,000 class D shares	USD 2,921,961
Total	121,186,518 class A shares	USD 120,242,420.11
	5,036,083 class B shares	USD 4,911,061.87
	3,336,083 class C1 shares	USD 776,920.15
	3,336,083 class C2 shares	USD 456,420.14
	3,336,083 class C3 shares	USD 248,150.53
	3,336,083 class C4 shares	USD 125,621.91
	3,000,000 class D shares	USD 2,921,961

Fourth resolution

The Meeting RESOLVES to amend the first paragraph of article 6.1 of the Articles, so as to reflect the first and second resolutions adopted above, as follows:

"6.1. Subscribed and paid-up share capital. The Company's share capital is fixed at three million seven hundred eight thousand five hundred ninety-three United States Dollars and sixty-two Cents (USD 3,708,593.62) represented by (i) one hundred twenty-one million one hundred eighty-six thousand five hundred eighteen (121,186,518) class A shares, (ii) five million thirty-six thousand eighty-three (5,036,083) class B shares, (iii) three million three hundred thirty-six thousand eighty-three (3,336,083) class C1 shares, (iv) three million three hundred thirty-six thousand eighty-three (3,336,083) class C2 shares, (v) three million three hundred thirty-six thousand eighty-three (3,336,083) class C3 shares, (vi) three million three hundred thirty-six thousand eighty-three (3,336,083) class C4 shares and (vii) three million (3,000,000) class D shares (together the "Shares"), with a nominal value of zero point zero two six zero one three United States Dollar (USD 0.026013) each, all fully subscribed and entirely paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand seven hundred euro (EUR 1,700.-).

Declaration

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.



The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le quatorzième jour de mai.

Par-devant Nous, Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des associés de Orchid First Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, avec un capital social de trois millions six cent quatre-vingt-deux mille six cent cinquante-trois dollars américains et quatre-vingt-quatre cents (USD 3.682.653,84), et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B173.572 (la "Société").

Ont comparu:

(1) TULIP HOLDING LIMITED, une société constituée selon la loi de Jersey, ayant son siège social au 11-15 Seaton Place, JE4 0QH, St. Helier, Jersey, Channel Islands et enregistrée sous le numéro 108084 ("Tulip Holding"),

ici représenté par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé;

(2) TULIP CO-INVEST HOLDING LLC, une société constituée sous la loi de Michigan avec siège social au 1489 Cedar Street, Holt, Michigan 48842, Etats-Unis d'Amérique ("Tulip Co-Invest"),

ici représenté par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé;

(3) HS Stockholm AB, une société constituée selon la loi suédoise, enregistrée sous le numéro 556814-3704 et ayant son siège social à Stockholmsvägen 118, SE-182 61, Djursholm, Suède ("HS Stockholm"),

ici représenté par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé;

(4) SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB (PUBL), une société constituée selon la loi suédoise, enregistrée sous le numéro 502032-9081 avec siège social à Kungsträdgårdsgatan 8, SE-106 40 Stockholm, Suède ("SEB"),

ici représenté par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé;

(5) MICHAEL E. MILLER, avec adresse à 4251 Hulett Rd., Okemos, Michigan 48864, Etats-Unis d'Amérique ("Michael Miller"),

ici représenté par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé.

- (6) CHRISTOPHER NORBYE, avec adresse à Roslagsgatan 23, SE-113 55 Stockholm, Suède ("Christopher Norbye"), ici représenté par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé; and
- (7) HENRIK ROOS, avec adresse à 1475 Wyndham Drive South, York, PA 17403, Etats-Unis d'Amérique ("Henrik Roos"),

ici représenté par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé.

- 1. Les procurations des parties comparantes resteront annexées au présent acte pour être soumises à l'enregistrement.
- 2. Les parties comparantes déclarent qu'elles sont les associés de la Société et représentent l'intégralité du capital social de la Société.
- 3. La Société a été constituée par un acte de Maître Francis Kesseler, précité, en date du 10 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 143 du 21 janvier 2013.
- 4. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Francis Kesseler, prénommé, du 19 décembre 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, N° 1064 du 4 mai 2013.
- 5. Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont reconnu être entièrement informées des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant (l'"Ordre du Jour"):

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq mille neuf cent trente-neuf dollars américains et soixante-dix-huit cents (USD 25.939,78) pour le porter de son montant actuel de trois millions six cent quatre-vingt-deux mille six cent cinquante-trois dollars américains et quatre-vingt-quatre cents (USD 3.682.653,84), représenté par



- (i) cent vingt et un millions cent quatre-vingt-six mille cinq cent dix-huit (121.186.518) parts sociales de classe A, (ii) quatre millions huit cent trente-six mille six cent quarante-six (4.836.646) parts sociales de classe B, (iii) trois millions cent trente-six mille six cent quarante-six (3.136.646) parts sociales de classe C1, (iv) trois millions cent trente-six mille six cent quarante-six (3.136.646) parts sociales de classe C2, (v) trois millions cent trente-six mille six cent quarante-six (3.136.646) parts sociales de classe C3, (vi) trois millions cent trente-six mille six cent quarante-six (3.136.646) parts sociales de classe C4 et (vii) trois millions (3.000.000) parts sociales de classe D (ensemble les "Parts Sociales") avec une valeur nominale de zéro virgule zéro deux six zéro un trois dollars américains (USD 0,026013) chacune, à un montant de trois millions sept cent huit mille cinq cent quatre-vingt-treize dollars américains et soixante-deux cents (USD 3.708.593,62) représentés par (i) cent vingt et un millions cent quatre-vingt-six mille cinq cent dix-huit (121.186.518) parts sociales de classe A, (ii) cinq millions trente-six mille quatre-vingt-trois (3.336.083) parts sociales de classe C1, (iv) trois millions trois cent trente-six mille quatre-vingt-trois (3.336.083) parts sociales de classe C2, (v) trois millions trois cent trente-six mille quatre-vingt-trois (3.336.083) parts sociales de classe C4 et (vii) trois millions (3.000.000) parts sociales de classe D, avec une valeur nominale de zéro virgule zéro deux six zéro un trois dollars américains (USD 0,026013) chacune.
- 2. Emission, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux cent vingt mille trois cent soixante-quatre dollars américains et quatre-vingt-douze cents (USD 220.364,92), de (i) cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent trente-sept (199.437) parts sociales de classe B, (ii) cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent trente-sept (199.437) parts sociales de classe C1, (iii) cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent trente-sept (199.437) parts sociales de classe C2, (iv) cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent trente-sept (199.437) parts sociales de classe C3 et (v) cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent trente-sept (199.437) parts sociales de classe C4 avec une valeur nominale de zéro virgule zéro deux six zéro un trois dollars américains (USD 0,026013) chacune, pour un prix de souscription total de deux cent quarante-six mille trois cent quatre dollars américains et soixante-dix cents (USD 246.304,70) ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés au parts sociales existantes dans chaque classe (les "Nouvelles Parts Sociales").
- 3. Souscription des Nouvelles Parts Sociales par Tulip Co-Invest, au moyen d'un apport en numéraire d'un montant total de deux cent quarante-six mille trois cent quatre dollars américains et soixante-dix cents (USD 246.304,70) (le "Prix de Souscription Tulip Co-Invest") et allocation par la Société des Nouvelles Parts Sociales à Tulip Co-Invest;
- 4. Modification du premier paragraphe de l'article 6.1 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions devant être adoptées dans le cadre des points 1. et 2. ci-dessus, de la façon suivante:
- " 6.1. Capital souscrit et libéré. Le capital social de la Société est fixé à trois millions sept cent huit mille cinq cent quatre-vingt-treize dollars américains et soixante-deux cents (USD 3.708.593,62) représenté par (i) cent vingt et un millions cent quatre-vingt-six mille cinq cent dix-huit (121.186.518) parts sociales de classe A, (ii) cinq millions trente-six mille quatre-vingt-trois (5.036.083) parts sociales de classe B, (iii) trois millions trois cent trente-six mille quatre-vingt-trois (3.336.083) parts sociales de classe C1, (iv) trois millions trois cent trente-six mille quatre-vingt-trois (3.336.083) parts sociales de classe C3, (vi) trois millions trois cent trente-six mille quatre-vingt-trois (3.336.083) parts sociales de classe C4 et (vii) trois millions (3.000.000) parts sociales de classe D (ensemble les "Parts Sociales") avec une valeur nominale de zéro virgule zéro deux six zéro un trois dollars américains (USD 0,026013) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées."

L'Assemblée a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq mille neuf cent trente-neuf dollars américains et soixante-dix-huit cents (USD 25.939,78), pour le porter de son montant actuel de trois millions six cent quatre-vingt-deux mille six cent cinquante-trois dollars américains et quatre-vingt-quatre cents (USD 3.682.653,84), représenté par (i) cent vingt et un millions cent quatre-vingt-six mille cinq cent dix-huit (121.186.518) parts sociales de classe A, (ii) quatre millions huit cent trente-six mille six cent quarante-six (4.836.646) parts sociales de classe B, (iii) trois millions cent trente-six mille six cent quarante-six (3.136.646) parts sociales de classe C1, (iv) trois millions cent trentesix mille six cent quarante-six (3.136.646) parts sociales de classe C2, (v) trois millions cent trente-six mille six cent quarante-six (3.136.646) parts sociales de classe C3, (vi) trois millions cent trente-six mille six cent quarante-six (3.136.646) parts sociales de classe C4 et (vii) trois millions (3.000.000) parts sociales de classe D (ensemble les "Parts Sociales") avec une valeur nominale de zéro virgule zéro deux six zéro un trois dollars américains (USD 0,026013) chacune, à un montant de trois millions sept cent huit mille cinq cent quatre-vingt-treize dollars américains et soixante-deux cents (USD 3.708.593,62) représentés par (i) cent vingt et un millions cent quatre-vingt-six mille cinq cent dix-huit (121.186.518) parts sociales de classe A, (ii) cinq millions trente-six mille quatre-vingt-trois (5.036.083) parts sociales de classe B, (iii) trois millions trois cent trente-six mille quatre-vingt-trois (3.336.083) parts sociales de classe C1, (iv) trois millions trois cent trente-six mille quatre-vingt-trois (3.336.083) parts sociales de classe C2, (v) trois millions trois cent trente-six mille quatre-vingt-trois (3.336.083) parts sociales de classe C3, (vi) trois millions trois cent trente-six mille quatre-vingt-trois (3.336.083) parts sociales de classe C4 et (vii) trois millions (3.000.000) parts sociales de classe D, avec une valeur nominale de zéro virgule zéro deux six zéro un trois dollars américains (USD 0,026013) chacune.



Deuxième résolution

L'Assemblée DECIDE d'émettre les Nouvelles Parts Sociales, c'est-à-dire (i) cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent trente-sept (199.437) parts sociales de classe B, (ii) cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent trente-sept (199.437) parts sociales de classe C1, (iii) cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent trente-sept (199.437) parts sociales de classe C2, (iv) cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent trente-sept (199.437) parts sociales de classe C3 et (v) cent quatrevingt-dix-neuf mille quatre cent trente-sept (199.437) parts sociales de classe C4, d'une valeur nominale de zéro virgule zéro deux six zéro un trois dollars américains (USD 0,026013) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes de chaque classe concernée, avec paiement d'une prime d'émission totale de deux cent vingt mille trois cent soixante-quatre dollars américains et quatre-vingt-douze cents (USD 220.364,92).

Troisième résolution

L'Assemblée DECIDE d'accepter et enregistrer la souscription des Nouvelles Parts Sociales par Tulip Co-Invest et d'allouer les Nouvelles Parts Sociales à Tulip Co-Invest.

Souscription / Paiement

Intervient maintenant Mme Sofia Afonso Da Chao Conde, prénommée, agissant en sa qualité de représentant de Tulip Co-Invest, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé mentionnée ci-dessus.

Tulip Co-Invest, représenté comme ci-avant indiqué, intervient et déclare:

- (a) souscrire aux Nouvelles Parts Sociales; et
- (b) payer et libérer les Nouvelles Parts Sociales au moyen d'un apport en numéraire du Prix de Souscription Tulip Co-Invest, c'est-à-dire de deux cent quarante-six mille trois cent quatre dollars américains et soixante-dix cents (USD 246.304,70).

Le Prix de Souscription Tulip Co-Invest se trouve dorénavant à la libre disposition de la Société.

L'Assemblée DECIDE d'allouer le Prix de Souscription Tulip Co-Invest de la façon suivante:

- (a) vingt-cinq mille neuf cent trente-neuf dollars américains et soixante-dix-huit cents (USD 25.939,78) sont allouées au compte de capital social nominal de la Société;
- (b) deux cent mille deux cent trente-deux dollars américains et seize cents (USD 200.232,16) sont allouées au compte de prime d'émission attaché aux parts sociales de classe B dans le capital social de la Société;
- (c) quatorze mille sept cent cinquante-cinq dollars américains et soixante-quinze cents (USD 14.755,75) sont allouées au compte de prime d'émission attaché aux parts sociales de classe C1 dans le capital social de la Société;
- (d) quatre mille sept cent quatre-vingt-trois dollars américains et quatre-vingt-neuf cents (USD 4.783,89) sont allouées au compte de prime d'émission attaché aux parts sociales de classe C2 dans le capital social de la Société;
- (e) trois cent quatre-vingt-seize dollars américains et vingt-huit cents (USD 396,28) sont allouées au compte de prime d'émission attaché aux parts sociales de classe C3 dans le capital social de la Société; et
- (f) cent quatre-vingt-seize dollars américains et quatre-vingt-quatre cents (USD 196,84) sont allouées au compte de prime d'émission attaché aux parts sociales de classe C4 dans le capital social de la Société.

En conséquence de l'émission par la Société des Nouvelles Parts Sociales, et de leur souscription comme décrit cidessus, le capital social de la Société est maintenant divisé de la façon suivante:

Nombre et classes de parts sociales dans le capital social de la Société	Montant total de prime d'émission attachée à la classe de part sociale correspondante
121.186.518 parts sociales de classe A	USD 120.242.420,11
2.808.132 parts sociales de classe B	USD 2.741.067,67
2.808.132 parts sociales de classe C1	USD 648.634,92
2.808.132 parts sociales de classe C2	USD 380.402,06
2.808.132 parts sociales de classe C3	USD 206.449,27
2.808.132 parts sociales de classe C4	USD 104.510,73
672.671 parts sociales de classe B	USD 655.172,50
372.671 parts sociales de classe C1	USD 90.554,21
372.671 parts sociales de classe C2	USD 53.659,78
372.671 parts sociales de classe C3	USD 29.436,16
372.671 parts sociales de classe C4	USD 14.902,-
1.250.000 parts sociales de classe B	USD 1.217.483,75
155.280 parts sociales de classe B 155.280 parts sociales de classe C1 155.280 parts sociales de classe C2 155.280 parts sociales de classe C3	USD 151.239,90 USD 37.731,02 USD 22.358,30 USD 12.265,10
	dans le capital social de la Société 121.186.518 parts sociales de classe A 2.808.132 parts sociales de classe B 2.808.132 parts sociales de classe C1 2.808.132 parts sociales de classe C2 2.808.132 parts sociales de classe C3 2.808.132 parts sociales de classe C3 2.808.132 parts sociales de classe C4 672.671 parts sociales de classe B 372.671 parts sociales de classe C1 372.671 parts sociales de classe C2 372.671 parts sociales de classe C3 372.671 parts sociales de classe C4 1.250.000 parts sociales de classe B 155.280 parts sociales de classe C1 155.280 parts sociales de classe C2



	155.280 parts sociales de classe C4	USD 6.209,18
Henrik Roos	150.000 parts sociales de classe B	USD 146.098,05
SEB	3.000.000 parts sociales de classe D	USD 2.921.961,-
Total	121.186.518 parts sociales de classe A	USD 120.242.420,11
	5.036.083 parts sociales de classe B	USD 4.911.061,87
	3.336.083 parts sociales de classe C1	USD 776.920,15
	3.336.083 parts sociales de classe C2	USD 456.420,14
	3.336.083 parts sociales de classe C3	USD 248.150,53
	3.336.083 parts sociales de classe C4	USD 125.621,91
	3.000.000 parts sociales de classe D	USD 2.921.961,-

Quatrième résolution

L'Assemblée DECIDE de modifier le premier paragraphe de l'article 6.1 des Statuts afin de refléter les première et deuxième résolutions adoptées ci-dessus, de la façon suivante:

" **6.1. Capital souscrit et libéré.** Le capital social de la Société est fixé à trois millions sept cent huit mille cinq cent quatre-vingt-treize dollars américains et soixante-deux cents (USD 3.708.593,62) représenté par (i) cent vingt et un millions cent quatre-vingt-six mille cinq cent dix-huit (121.186.518) parts sociales de classe A, (ii) cinq millions trente-six mille quatre-vingt-trois (5.036.083) parts sociales de classe B, (iii) trois millions trois cent trente-six mille quatre-vingt-trois (3.336.083) parts sociales de classe C1, (iv) trois millions trois cent trente-six mille quatre-vingt-trois (3.336.083) parts sociales de classe C3, (vi) trois millions trois cent trente-six mille quatre-vingt-trois (3.336.083) parts sociales de classe C4 et (vii) trois millions (3.000.000) parts sociales de classe D (ensemble les "Parts Sociales") avec une valeur nominale de zéro virgule zéro deux six zéro un trois dollars américains (USD 0,026013) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille sept mille euros (EUR 1.700,-).

Déclaration

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ciavant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 mai 2014. Relation: EAC/2014/6937. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014072414/408.

(140084440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

Orion IV European 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire. R.C.S. Luxembourg B 162.989.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-third day of April.

Before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

(1) Orion IV European 2 S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 11-13 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 160706 (the "Current Shareholder"),

represented by Maître Juliette Feitler, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on 22 April 2014; and

(2) QUADRANT (PARNELL STREET) LLP, a limited liability partnership incorporated under the laws of England and Wales with number OC392662 and having its registered office at 40 Kimbolton Road, Bedford, Bedfordshire MK40, 2NR, United Kingdom ("Quadrant"),



represented by Maître Juliette Feitler, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on 22 April 2014.

Quadrant intervenes to the present deed in order to subscribe to one (1) new class B share to be issued by the Company.

The said proxies, signed by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Current Shareholder holds the entire share capital of Orion IV European 3 S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 11-13 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 162989 (the "Company"). The Company was incorporated pursuant to a notarial deed dated 10 August 2011, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 2492 on 15 October 2011. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 27 December 2012 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 761 on 29 March 2013.

The Current Shareholder representing the entire share capital of the Company, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

- 1. Creation of two classes of shares denominated class A and class B and reclassification of the issued shares into class A shares:
- 2. Subsequent increase of the share capital of the Company by an amount of thirty-six thousand seven hundred fifty euro (EUR 36,750.-) so as to increase it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to forty-nine thousand two hundred fifty euro (EUR 49,250.-) through the issue of thirty-six thousand seven hundred and fifty (36,750) class A shares, each having a nominal value of one euro (EUR 1.-), by way of a contribution in kind;
- 3. Subsequent increase of the share capital of the Company by an additional amount of one euro (EUR 1.-) so as to raise it from its amount of forty-nine thousand two hundred fifty euro (EUR 49,250.-) up to forty-nine thousand two hundred fifty-one euro (EUR 49,251.-) through the issue of one (1) class B share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), by way of a contribution in cash;
 - 4. Full restatement of the articles of association of the Company;
- 5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given to Rachel Blaise, as well as to any manager of the Company, to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company (including for the avoidance of any doubt the signature of said register) of the changes specified above, and to proceed to any formalities in connection therewith, if any; and
 - 6. Miscellaneous.
 - III. The Current Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Current Shareholder resolves (i) to create two classes of shares denominated class A and class B having the rights and obligations set forth in the below restated articles of association of the Company, and (ii) to reclassify the existing twelve thousand five hundred (12,500) issued shares of the Company into the class A shares.

Second resolution

The Current Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of thirty-six thousand seven hundred fifty euro (EUR 36,750.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to forty-nine thousand two hundred fifty euro (EUR 49,250.-) through the issue of thirty-six thousand seven hundred and fifty (36,750) class A shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, by way of a contribution in kind.

The thirty-six thousand seven hundred and fifty (36,750) new class A shares issued have been entirely subscribed by the Current Shareholder for the aggregate amount of three million six hundred seventy-five thousand euro (EUR 3,675,000.-).

The class A shares so subscribed by the Current Shareholder have been fully paid up by way of a contribution in kind consisting of two receivables in an aggregate amount equal to three million six hundred seventy-five thousand euro (EUR 3,675,000.-). Proof of the existence and the value of such contribution in kind has been produced to the undersigned notary by a valuation certificate issued by two of the managers of the Company on 22 April 2014.

The total contribution in the amount of three million six hundred seventy-five thousand euro (EUR 3,675,000.-) shall be allocated as follows:

- thirty-six thousand seven hundred fifty euro (EUR 36,750.-) to the share capital of the Company; and
- three million six hundred thirty-eight thousand two hundred fifty euro (EUR 3,638,250.-) to the share premium of the Company.



Third resolution

The Current Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an additional amount of one euro (EUR 1.-) so as to raise it from its current amount of forty-nine thousand two hundred fifty euro (EUR 49,250.-) up to forty-nine thousand two hundred fifty-one euro (EUR 49,251.-) through the issue of one (1) class B share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), by way of a contribution in cash.

The Current Shareholder resolves to accept and record the following subscription to the increase of the share capital of the Company resolved upon under the third resolution above and its full payment as follows:

Subscription and payment

The new class B share issued has been subscribed by Quadrant for the price of one euro (EUR 1.-).

The class B share so subscribed by Quadrant has been fully paid up by way of a contribution in cash amounting to one euro (EUR 1.-), so that the amount of one euro (EUR 1.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the notary.

The contribution in the amount of one euro (EUR 1.-) shall be entirely allocated to the share capital of the Company.

As a consequence of the above share capital increase, the Current Shareholder holds forty-nine thousand two hundred and fifty (49,250) class A shares in the Company, and Quadrant holds one (1) class B share in the Company. The Current Shareholder and Quadrant are hereafter collectively referred to as the Shareholders.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to fully restate the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

"Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the "Company") in the form of a société à responsabilité limitée which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles (the "Articles of Association").

The Company will exist under the name of "Orion IV European 3 S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders.

Art. 3. Object. The object of the Company is (i) the acquisition and holding of interests in any kind or form in Luxembourg and/or in foreign undertakings, (ii) the administration, development and management of such interests as well as (iii) the direct and/or indirect financial assistance to such undertakings in which it holds an interest or which are members of its group of companies.

The Company may also acquire, hold, develop and/or sell, directly or indirectly (either through branches or subsidiaries located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, as the case may be), real estate/assets of whatever nature located either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The Company may further and in particular (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other equity securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies, in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever; (iv) make loans in any form whatsoever and/or privately issue any debt instruments in any form whatsoever; and (v) carry out any transactions whatsoever, whether commercial, industrial or financial, with respect to movables or immovables, which are directly or indirectly connected with its object.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time pursuant to a resolution of the meeting of shareholders resolving in conformity with the provisions of the law.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The issued share capital of the Company is set at forty-nine thousand two hundred fifty-one euro (EUR 49,251.-) divided into forty-nine thousand two hundred fifty (49,250) class A shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "A Shares"), and 1 class B share with a nominal value of one euro (EUR 1.-) (the "B Share").

The A Shares and the B Share shall have the same rights and obligations except as expressly set out in these Articles of Association.



In addition to the corporate capital, there may be set up a class A premium account (the "A Premium Account") into which any premium paid on any A Share in addition to its nominal value is transferred and which shall attach to the A Shares. The amount of the A Premium Account may be used to provide for the payment of any A Shares which the Company may redeem, to offset any net realised losses, to make distributions to the holders of A Shares or to allocate funds to the legal reserve, in accordance with any agreement between the shareholders that may be entered into from time to time.

The holder of the B Share shall not be entitled to any right to the A Premium Account nor to any preferred right to subscribe for new shares.

Art. 6. Shares. Except as expressly stated in these Articles of Association and subject to any agreement between the shareholders that may be entered into from time to time, each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may freely transfer its shares in the Company. When the Company is composed of more than one shareholder, no share or any interest therein may be transferred, assigned, charged, pledged, held on trust or otherwise dealt with (each a "Transfer") except with the prior authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital. The shareholders shall not unreasonably withhold their authorisation in the case of: (i) a transfer by a shareholder to an Associate, or (ii) any other Transfer contemplated and permitted in any agreement between the shareholders that may be entered into from time to time, provided that such Transfer shall be effective only if made to a transferee who has been bound into any such shareholders agreement through a deed of adherence or similar document. The entry of the transferee into such deed of adherence or similar document and the provision thereof to the board of managers shall be a condition to the recording of any Transfer in the register of members of the Company. In relation to any Transfer of the B Share, the recording of such Transfer to an Associate of the holder of the B Share in the register of members of the Company shall be further conditional upon: (i) the transferor (the "B Share Transferor") having provided sufficient evidence to the board of managers that the transferee (the "B Share Transferee") qualifies as an Associate of the B Share Transferor; and (ii) if such B Share Transferee ceases to be an Associate, the B Share being transferred back to the B Share Transferor or any of its Associates (as duly evidenced), and an undertaking from the B Share Transferor to that effect.

For the purposes of this Article 6:

"Associate" means in relation to any person, a Subsidiary Undertaking or Parent Undertaking of, or any other person under common Control with, such person (provided that, to be an Associate of the holder of the B Share, such Parent Undertaking or Subsidiary Undertaking must also be under the direct or indirect Control of any key individual(s) who may be specified in any agreement entered into between the shareholders from time to time);

"Control" means the ability or right, directly or indirectly, whether through the ownership of voting securities by contract or otherwise of any person: (i) to direct or cause the direction of the management and policies of another person to be conducted in accordance with the wishes of the first person; or (ii) to exercise more than 50% of the votes generally exercisable at general meetings of another person; or (iii) to exercise a dominant influence over the other person;

and "Controls" and "Controlled" shall be interpreted accordingly;

"Parent Undertaking" means, in relation to any person, any other person that directly or indirectly (through one or more intermediaries) Controls such person; and

"Subsidiary Undertaking" means in relation to any person, any other person that is directly or indirectly (through one or more intermediaries) Controlled by such person.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law. Upon a redemption of the shares, the redemption price for the B Share shall be calculated in accordance with any agreement entered into between the shareholders from time to time.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Association.



Chapter III. Board of managers

Art. 8. Management. The Company is managed by one (1) or several managers, shareholders or not, appointed by the general meeting of shareholders for an unlimited period of time. Such managers shall be appointed by the general meeting from a list proposed by the holders of the A Shares.

Retiring managers are eligible for re-election. Managers may be removed with or without cause at any time by a decision of the shareholders at a simple majority.

If two (2) managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) managers are appointed, they shall form a board of managers.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary of the Company and such other officers as it shall see fit.

None of these appointees need to be members of the board of managers.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two (2) members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice convening it. The board of managers may only proceed to business if a majority of its members are present or represented.

One (1) or more managers may participate in a board meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

Managers unable to be present or deemed present at a meeting may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to be present may also cast their votes by letter, by fax or by telegram.

Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.

Where the number of votes cast for and against a resolution is equal, the chairman has a casting vote.

A manager having an interest contrary to that of the Company, in a matter submitted for the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

At the next general meeting of the shareholders, before votes are taken on any other matter, the shareholders shall be informed of the cases in which a manager has an interest contrary to that of the Company. In the event of a member of the board of managers having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting and voting will be deemed valid.

In case of urgency, resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman or any two (2) members of the board of managers.

Art. 10. Powers of the Board of Managers. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Association to the general meeting fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may with the prior approval of the general meeting of shareholders entrust the day-to-day management of the Company's business to one (1) of its members appointed managing manager.

The board may further delegate specific powers to managers or other officers.

It may appoint agents with definite powers, and revoke such appointments at any time.

Without prejudice to the foregoing powers, all acts binding the Company and all powers and mandates must be signed by any two (2) managers or by any person(s) to whom signatory authority has been delegated by the board of managers.

Any litigation, whether as plaintiff or as defendant, shall be conducted by the board of managers in the Company's name. All writs or judicial acts are validly issued in the name of the Company alone.

Art. 11. Indemnity of Managers. The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other Company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.



Chapter IV. Shareholders resolutions

- **Art. 12. Powers of the Shareholders.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. It has the powers conferred upon it by law. Decisions by the shareholders may be adopted by written resolutions signed by all the shareholders.
- **Art. 13. General Meetings, Adoption of Resolutions.** General meetings are convened by the board of managers at such place and with such agenda as determined by the board of managers. General meetings may be held abroad if, in the judgement of the board of managers, which is final, circumstances of force majeure so require. The shareholders may as well adopt resolutions in writing.
- **Art. 14. Procedure, Vote.** A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be a shareholder. Except as otherwise required by law, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of shares represented. Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by anyone manager of the Company.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 15. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year.

The board of managers shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

Art. 16. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of, subject to any agreement between the shareholders that may be entered into from time to time. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law and to any agreement between the shareholders that may be entered into from time to time, the board of managers may pay out an advance payment on dividends. The board of managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Association, unless otherwise provided by law. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one (1) or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII. Applicable law

Art. 18. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended."

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby grant power and authority to Mrs Rachel Blaise, as well as to any manager of the Company, each acting individually, to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company (including for the avoidance of any doubt the signature of said register) of the changes specified above, and to see to any formalities in connection therewith, if any.

Costs and expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at three thousand four hundred euro (EUR 3,400).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.



Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois avril.

Par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorfles-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

(1) Orion VI European 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160706 (l'«Associé Actuel»),

représentée par Maître Juliette Feitler, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 avril 2014.

(2) QUADRANT (PARNELL STREET) LLP, une limited liability partnership constituée selon les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro OC392662 ayant son siège social au 40 Kimbolton Road, Bedford, Bedfordshire MK40 2NR, Royaume-Uni («Quadrant»),

représentée par Maître Juliette Feitler, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 avril 2014.

Quadrant intervient au présent acte afin de souscrire à une part sociale de classe B à émettre par la Société.

Les dites procurations, signées par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

L'Associé Actuel détient l'intégralité des parts sociales de la société Orion VI European 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162989 (la «Société»). La Société a été constituée le 10 août 2011 en vertu d'un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2492 du 15 octobre 2013. Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte notarié en date du 27 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 761, en date du 29 mars 2013.

L'Associé Actuel représentant l'intégralité du capital social de la Société, a demandé au notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de la réunion est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Création de deux classes de parts sociales désignées parts sociales de classe A et parts sociales de classe B et requalification des parts sociales déjà émises en parts sociales de classe A;
- 2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trente-six mille sept cent cinquante euros (EUR 36.750,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à quarante-neuf mille deux cent cinquante euros (EUR 49.250,-) par l'émission de trente-six mille sept cent cinquante (36,750) parts sociales de catégorie A, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, par le biais d'un apport en nature;
- 3. Augmentation subséquente du capital social de la Société d'un montant d'un euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant de quarante-neuf mille deux cent cinquante euros (EUR 49.250,-) à quarante-neuf mille deux cent cinquante et un euros (EUR 49.251,-) par l'émission d'une (1) part sociale de catégorie B, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, par le biais d'un apport en numéraire;
 - 4. Refonte des statuts de la Société;
- 5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les changements visés ci-dessus, avec délégation de pouvoir en faveur de Rachel Blaise ainsi qu'à tout gérant de la Société afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société (y compris, afin d'éviter tout doute, la signature dudit registre) des changements visés ci-dessus, et de procéder à toutes les formalités liées à ceci, le cas échéant; et
 - 6. Divers.
 - III. L'Associé Actuel adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Actuel décide (i) de créer deux classes de parts sociales désignées parts sociales de classe A et parts sociales de classe B auxquelles seront attachées les droits et les obligations prévus dans les statuts de la Société tels que refondus ci-après, et décide (ii) de requalifier les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes de la Société en parts sociales de classe A.

Deuxième résolution

L'Associé Actuel décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente-six mille sept cent cinquante euros (EUR 36.750,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à quarante-



neuf mille deux cent cinquante euros (EUR 49.250,-) par l'émission de trente-six mille sept cent cinquante (36.750) parts sociales de catégorie A, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, par le biais d'un apport en nature.

Les trente-six mille sept cent cinquante (36.750) nouvelles parts sociales de catégorie A ont été entièrement souscrites par l'Associé Actuel, représenté comme indiqué ci-dessus, pour un montant total de trois millions six cent soixante-quinze mille euros (EUR 3.675.000,-).

Les parts sociales de catégorie A ainsi souscrites par l'Associé Unique ont été intégralement payées par le biais d'un apport en nature consistant en deux créances d'un montant total de trois millions six cent soixante-quinze mille euros (EUR 3.675.000,-). La preuve de l'existence et la valeur de cet apport en nature a été fournie au notaire soussigné par un certificat d'évaluation émis par deux gérants de la Société le 22 avril 2014.

L'apport global d'un montant de trois millions six cent soixante-quinze mille euros (EUR 3.675.000,-) est affecté comme suit:

- trente-six mille sept cent cinquante euros (EUR 36.750,-) au capital social de la Société; et
- trois millions six cent trente-huit mille deux cent cinquante euros (EUR 3.638.250,-) à la prime d'émission de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Actuel décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant supplémentaire d'un euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant de quarante-neuf mille deux cent cinquante euros (EUR 49.250,-) à quarante-neuf mille deux cent cinquante et un euros (EUR 49.251,-) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale de catégorie B, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-), par le biais d'un apport en numéraire.

L'Associé Actuel décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale du prix de souscription pour l'augmentation de capital social de la Société décidée sous la troisième résolution ci-dessus de la manière suivante:

Souscription et Libération

La nouvelle part sociale de catégorie B émise a été souscrite par Quadrant pour le prix d'un euro (EUR 1,-).

La part sociale de catégorie B ainsi souscrite par Quadrant a été intégralement payée par le biais d'un apport en numéraire d'un montant d'un euro (EUR 1,-); lequel montant d'un euro (EUR 1,-) est désormais à la disposition de la Société ainsi qu'il l'a été justifié au notaire soussigné.

L'apport d'un montant d'un euro (EUR 1,-) est affecté entièrement au capital social de la Société.

Suite à l'augmentation de capital décidée ci-dessus, l'Associé Actuel détient quarante-neuf mille deux cent cinquante (49.250) parts sociales de classe A dans la Société et Quadrant détient une (1) part sociale de classe B dans la Société. L'Associé Actuel et Quadrant sont ci-après collectivement désignés comme les Associés.

Quatrième résolution

Les Associés décident de refondre intégralement les statuts de la Société, lesquels auront désormais la teneur suivante:

«Chapitre I er . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1 er . **Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société (la «Société») sous forme de société à responsabilité limitée (S.à r.l.) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "Orion VI European 3 S.à r.l.".

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet (i) la prise de participations de toute nature et sous toute forme que ce soit et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, (ii) l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations ainsi que (iii) le financement direct ou indirect des entreprises dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie de son groupe.

La Société pourra également acquérir, détenir, développer et/ou céder, directement ou indirectement (soit par le biais de succursales soit par le biais de filiales situées, selon le cas, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger), tout bien immobilier/actifs de quelque nature que ce soit situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut en outre et en particulier (i) acquérir par voie de souscription, d'achat d'échange ou autrement des actions, parts et autres titres de participation, des obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres titres de créances et plus généralement tous titres et autres instruments financiers représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières émis par tous émetteurs publics ou privés quels qu'ils soient, (ii) exercer tous droits généralement quelconques attachés à ces titres et instruments financiers, (iii) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment



par voie de prêts, d'avances ou de garanties sous quelle forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseil et assistance sous quelque forme que ce soit, (iv) contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit ou émettre de manière privée tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit; et (v) accomplir toutes opérations généralement quelconques de quelque sorte que ce soit, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés statuant dans les conditions prévues par la loi.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à quarante-neuf mille deux cent cinquante et un euros (EUR 49,251.-), divisé en quarante-neuf mille deux cent cinquante (49,250) parts sociales de classe A et ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune (les «Parts Sociales A») et une part sociale de classe B ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) (la «Part Sociale B»).

Les Parts Sociales A et la Part Sociale B auront les mêmes droits et obligations hormis dans les cas expressément prévus dans ces Statuts.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission de catégorie A (le «Compte de Prime d'Emission A») peut être établi auprès duquel toutes les primes payées sur toute Part Sociale A en plus de la valeur nominale seront transférées et qui sera attaché aux Parts Sociales A. L'avoir du Compte de Primes d'Emission A peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des Parts Sociales A par la Société aux propriétaires des Parts Sociales A, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux propriétaires des Parts Sociales A, ou pour être affecté à la réserve légale conformément à tout pacte d'associés qui peut être conclu de temps à autre.

Le propriétaire de la Part Sociale B n'aura aucun droit sur le Compte de Prime d'Emission A et n'aura aucun droit de préférence pour souscrire à de nouvelles parts sociales.

Art. 6. Parts Sociales. Hormis dans les cas expressément prévus dans ces Statuts et sous réserve de tout pacte d'associés qui peut être conclu de temps à autre, chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues dans la Société par l'associé unique sont libres. Quand la Société a plusieurs associés, aucune part sociale ni intérêt dans la Société ne pourra être transféré, assigné, grevé, gagé, détenu en fiducie ou faire l'objet de toute autre opération (chacune de ces opérations étant un «Transfert») sans l'agrément préalable de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social. Les associés ne pourront pas refuser de manière déraisonnable de donner leur accord en cas de: (i) Transfert par un associé à une Entité, ou (ii) tout autre Transfert prévu et permis en vertu de tout pacte d'associés qui peut être conclu de temps à autre, pourvu qu'un tel Transfert ne prenne effet que si fait à un cessionnaire qui est lié à un tel pacte d'associés par le biais d'une convention d'adhérence ou par tout autre document similaire. La signature par le cessionnaire d'une une telle convention d'adhérence ou de tout autre document similaire et la mise à disposition de ceux-ci au conseil de gérance sera une condition pour l'enregistrement de tout Transfert dans le registre des associés de la Société. Pour tout Transfert de la Part Sociale B, l'enregistrement de tel Transfert à une Entité du propriétaire de la Part Sociale B, dans le registre des associés de la Société sera en plus soumis aux conditions suivantes: (i) le cédant (le «Cédant de la Part Sociale B») aura donné suffisamment de preuve au conseil de gérance que le cessionnaire (le «Cessionnaire de la Part Sociale B») est peut être considéré comme une Entité du Cédant de la Parts Sociale B; et (ii) si un tel Cessionnaire de la Part Sociale B cesse d'être une Entité, la Part Sociale B sera re-transférée au Cédant de la Part Sociale B ou à une de ses Entités (tel que dûment prouvé), et un engagement du Cessionnaire de la Part B à cet effet.

Aux fins de cet Article 6:

«Entité» signifie par rapport à toute personne, une Société Fille ou Société Parente de, ou toute autre personne sous le Contrôle commun avec, une telle personne (sous réserve que, pour être une Entité du propriétaire de la Part Sociale B, une telle Société Parente ou une telle Société Fille doit également être sous le Contrôle direct ou indirect de tout/s individu(s) clé(s) pouvant être mentionné(s) dans tout pacte d'associés qui peut être conclu de temps à autre.

«Contrôle» signifie la possibilité ou le droit, directement ou indirectement, que ce soit par la propriété de droits de vote, par contrat ou autrement, pour toute personne: (i) de diriger ou prendre la direction de la gérance et des politiques de gestion toute autre personne devant être gérée conformément aux souhaits de la première personne; ou (ii) d'exercer plus de 50% des votes pouvant généralement être exercés aux assemblées générales de toute autre personne; ou (iii) d'exercer une influence dominante sur toute autre personne;

et «Contrôles» et «Contrôlé» doivent être interprétés en conséquence;

«Société Parente» signifie, par rapport à toute personne, toute autre personne qui directement ou indirectement (au travers de un ou plusieurs intermédiaires) Contrôle une telle personne.



«Société Fille» signifie par rapport à toute personne, toute autre personne qui est directement ou indirectement (au travers de un ou plusieurs intermédiaires) Contrôlée par une telle personne.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales. En cas de rachat de parts sociales, le prix de rachat pour la Part Sociale B sera calculé conformément à tout pacte d'associés qui peut être conclu de temps à autre.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associées adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Chapitre III. Conseil de gérance

Art. 8. Gestion. La Société est administrée par un (1) ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée indéterminée. Ces managers seront nommés par l'assemblée générale sur base d'une liste proposée par les propriétaires des Parts Sociales A.

Les gérants sortants sont rééligibles. Les gérants sont révocables à tout moment avec ou sans cause, par décision des associés prise à la majorité simple.

Si deux (2) gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance.

Le conseil de gérance élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, les réunions du conseil sont présidées par un gérant présent.

Le conseil de gérance pourra désigner un secrétaire de la Société et tels autres agents qu'il jugera convenir.

Aucun de ceux-ci n'a besoin d'appartenir au conseil de gérance.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Le conseil de gérance se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux (2) de ses membres.

Les conseils se tiennent au lieu, à la date et à l'heure indiqués dans la convocation.

Le conseil de gérance ne peut délibérer valablement sur l'ordre du jour que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Un (1) ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

Tout gérant empêché peut par lettre écrite ou par fac-similé donner pouvoir à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place. Les gérants empêchés peuvent également émettre leur vote par lettre, par fac-similé ou par télégramme.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants.

En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Un gérant ayant des intérêts opposés à ceux de la Société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut pas prendre part aux opérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des associés, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un gérant a un intérêt contraire à celui de la Société. Au cas où un membre du conseil de gérance a dû s'abstenir pour conflit d'intérêts, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent seront tenues pour valables.

En cas d'urgence, les résolutions signées de tous les gérants seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs exemplaires d'une résolution identique.

Les décisions du conseil de gérance seront constatées dans des procès-verbaux qui seront signés par le président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont signés par le président du conseil de gérance ou par deux (2) gérants.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des associés, seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut, de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des associés, déléguer la gestion journalière de la Société à un (1) de ses membres qui portera le titre de gérant-délégué.

Il peut aussi déléguer des pouvoirs spécifiques à des gérants et fondés de pouvoirs.



Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis, et les révoquer en tout temps.

Sans préjudice des pouvoirs de délégation susmentionnés, tous les actes qui engagent la Société, tous les pouvoirs et toutes les procurations doivent, être signés par deux (2) gérants, ou par la/les personne(s) à qui des pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance.

Tout procès, tant en demandant qu'en défendant, sera suivi par le conseil de gérance au nom de la Société. Tous les exploits ou autres actes judiciaires seront valablement faits au nom de la Société seule.

Art. 11. Indemnisation des Gérants. La Société s'engage à indemniser tout gérant ou fondé de pouvoir et leurs successeurs, exécuteurs testamentaires et administrateurs, de tout et contre toutes dépenses raisonnablement exposées par lui en rapport avec toutes demandes en justice, procès ou procédure à laquelle il devient partie pour être ou avoir été gérant ou fondé de pouvoir de la Société ou, à la demande de la Société, de toute autre société de laquelle la Société est un actionnaire ou un créancier et par laquelle if n'est pas en droit d'être indemnisé; le tout sauf pour ce qui est des demandes en justice, procès ou procédure dans lesquelles il sera jugé responsable pour négligence ou fraude. Dans le cas d'une transaction, l'indemnité sera accordée uniquement en rapport avec des affaires couvertes par la transaction dans lesquelles la Société est avisée par son conseiller juridique que la personne indemnisée n'a commis aucune violation de ses obligations. Le présent droit à indemnités n'exclut pas l'exercice d'autres droits auxquels il peut prétendre.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

- **Art. 12. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés. Elle a les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi. Les décisions de l'assemblée générale peuvent être prises par voie de résolutions écrites, signées de tous les associés.
- Art. 13. Assemblée Générale Annuelle/Adoption de Résolutions. Les assemblées générales sont convoquées par le conseil de gérance en tel lieu et avec tel ordre du jour qui sera déterminé par le conseil de gérance. Les assemblées générales peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par les gérants. Les associés peuvent également prendre des résolutions par écrit.
- Art. 14. Procédure, Vote. Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex un mandataire, lequel peut ne pas être associé. Sauf disposition contraire de la loi, les décisions sont prises à la majorité des votes émis, sans considération de la proportion de capital représenté. Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par un gérant de la Société.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Le conseil de gérance prépare les comptes annuels suivant les dispositions de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

Art. 16. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets, dans le respect de tout pacte d'associés qui peut être conclu de temps à autre. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le conseil de gérance peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi et par tout accord entre associés qui pourrait être conclu de temps à autre. Le conseil de gérance détermine le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un (1) ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 18. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les changements décidés ci-dessus et de donner pouvoir à Mme Rachel Blaise ainsi qu'à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des changements visés ci-dessus dans ledit registre



(y compris, afin d'éviter tout doute, à la signature dudit registre), et de procéder à toutes les formalités liées aux résolutions adoptées ci-avant, le cas échéant.

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature quels qu'ils soient qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ trois mille quatre cents euros (EUR 3.400).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du mandataire des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom et résidence, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Feitler, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 25 avril 2014. REM/2014/942. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 21 mai 2014.

Référence de publication: 2014072416/583.

(140084833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

ONO, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 187.150.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le neuvième jour du mois de mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Grégory GUISSARD, juriste, né le 1 ^{er} août 1980 à Braine l'Alleud (Belgique) et demeurant au 23, boulevard de la Cluse à 1205 Genève (Confédération helvétique) (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer:

Art. 1 er . Forme et Dénomination.

- 1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).
 - 1.2 La Société existe sous la dénomination de «ONO».
- 1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social.

- 2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).
- 2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.
- 2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.



Art. 3. Durée de la Société.

- 3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.
- 3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social.

- 4.1 La Société pourra directement ou indirectement (i) acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou autrement des actions, parts et autres titres de participation, des obligations, bons de caisse et autres titres de créances et plus généralement tous titres et autres instruments financiers représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières émis par tous émetteurs publics ou privés quels qu'ils soient, (ii) exercer tous droits, de quelque nature qu'ils soient, attachés à ces titres et instruments financiers, (iii) accorder toute assistance financière directe et indirecte, quelle qu'elle soit, aux entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie de leur groupe de sociétés, notamment par voie de prêts, d'avances ou de garanties sous quelle forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseil et assistance sous quelque forme que ce soit.
- 4.2 La Société pourra notamment investir dans des instruments de dette mezzanine, à savoir l'investissement, entre autres, en des émissions d'obligations non cotées assorties de bons de souscriptions détachables, des actions mezzanine préférentielles sans bons de souscription, des obligations convertibles, de prêts participatifs et tous autres instruments financiers subordonnés à de la dette bancaire, commerciale ou autre que des avances d'actionnaires, mais privilégiés aux actions ordinaires et aux prêts d'actionnaires; ceux-ci comprennent dès lors toute dette mezzanine ou dette "PIK".
- 4.3 Elle pourra également affecter ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.
- 4.4 La Société peut acquérir, louer, gérer, exploiter et céder des immeubles, meublés ou non meublés situés au Luxembourg et à l'étranger, et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités.
- 4.5 D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.
- 4.6 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales ou filiales, au Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 5. Capital Social.

- 5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.
- 5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.
- 5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

- 6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.
- 6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.
 - 6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.



- 7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.
- 7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième lundi du mois de juin, à 18 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.
- 7.4 L'Assemblé Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.
 - 7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.
- 7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.

- 8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.
 - 8.2 Chaque action donne droit à une voix.
- 8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.
- 8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.
- 8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société.

- 9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).
- 9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en case de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant (s) peut/peuvent être réélu(s).
- 9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

- 10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.
- 10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.
- 10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.
- 10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une



date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

- 10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.
- 10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.
- 10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.
 - 10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.
- Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

- 12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.
- 12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

- 13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.
- 13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

- 14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité
- 14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.
- 14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

- 15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.
- 15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.
- **Art. 16. Exercice social.** L'exercice social commence le 1 ^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.



Art. 17. Affectation des Bénéfices.

- 17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.
- 17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.
- 17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.
- **Art. 18. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.
- **Art. 19. Modifications statutaires.** Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.
- **Art. 20. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2014.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'Associé Unique, pré qualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les trente et un mille (31.000) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par l'Associé Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros (EUR 950,-).

Résolutions de l'associé unique

L'Associé Unique, pré-qualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

- 1. le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui du commissaire à 1 (un);
- 2. la personne suivante est nommée administrateur de la Société:

Monsieur Grégory GUISSARD, juriste, né le 1 ^{er} août 1980, à Braine l'Alleud (Belgique), demeurant au 23, boulevard de la Cluse, CH-1205 Genève (Confédération helvétique).

- 3. "MRM CONSULTING S.A.", une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 56911, est nommé commissaire aux comptes de la Société.
- 4. le mandat de l'administrateur et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2016; et
 - 5. le siège social de la société est fixé à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.



Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 mai 2014. LAC/2014/22078. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 21 mai 2014.

Référence de publication: 2014072423/262.

(140084895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

Orlando Italy Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.648.

In the year two thousand and fourteen, on the ninth day of May;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company ("société anonyme") "ORLANDO ITALY MANAGEMENT S.A.", (the "Company"), established and having its registered office in L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 116648 incorporated pursuant to a deed of Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on the 15 th of May 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1178 of the 16 th of June 2006.

The meeting is presided by Mrs. Sonja BEMTGEN, licenciée en criminology, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The Chairman appoints as secretary Mrs. Sonia LARABA, employee, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte and the meeting elects as scrutineer Mrs Virginie DERAINS, employee, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- Amendment of article 4 of the by-laws to be read as follows:

"The object of the Company is solely to act as the General Partner of one Société en commandité par actions named "ORLANDO ITALY SPECIAL SITUATIONS SICAR (SCA)" established under the laws of Luxembourg, and registered under the number B116.814, and the Company shall have the broadest powers to manage such Société en Commandité par Actions. In such a case the Company shall subscribe shares in ORLANDO ITALY SPECIAL SITUATIONS SICAR (SCA) having certain privileged rights as far as dividend distributions are concerned."

- B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.
- C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.
- D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.
- E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Sole resolution

The meeting decides to amend article 4 of the by-laws to be read as follows:

"The object of the Company is solely to act as the General Partner of one Société en commandité par actions named "ORLANDO ITALY SPECIAL SITUATIONS SICAR (SCA)" established under the laws of Luxembourg, and registered under the number B116.814, and the Company shall have the broadest powers to manage such Société en Commandité par Actions. In such a case the Company shall subscribe shares in ORLANDO ITALY SPECIAL SITUATIONS SICAR (SCA) having certain privileged rights as far as dividend distributions are concerned."

There being no further business on the agenda, the Chairman has adjourned the meeting.



Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document. After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing persons together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le neuf mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ORLANDO ITALY MANAGEMENT S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 116648, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 mai 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1178 du 16 juin 2006.

L'assemblée est présidée par Madame Sonja BEMTGEN, licenciée en criminologie, demeurant professionnellement au 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sonia LARABA, employée privée, demeurant professionnellement au 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Virginie DERAINS, employée privée, demeurant professionnellement au 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- Modification de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«La Société a comme seul objet d'agir à titre de commandité de la société en commandite par actions nommée «ORLANDO ITALY SPECIAL SITUATIONS SICAR (SCA)» établie en vertu des lois du Luxembourg et enregistrée sous le numéro B116.814, et la Société aura les pouvoirs les plus larges pour gérer cette société en commandite par actions. Dans ce cas, la Société aura le droit de souscrire des actions de ORLANDO ITALY SPECIAL SITUATIONS SICAR (SCA) ayant des droits privilégiés en ce qui concerne la distribution des dividendes.»

- B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.
- C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.
- D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.
- E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«La Société a comme seul objet d'agir à titre de commandité de la société en commandite par actions nommée «ORLANDO ITALY SPECIAL SITUATIONS SICAR (SCA)» établie en vertu des lois du Luxembourg et enregistrée sous le numéro B116.814, et la Société aura les pouvoirs les plus larges pour gérer cette société en commandite par actions. Dans ce cas, la Société aura le droit de souscrire des actions de ORLANDO ITALY SPECIAL SITUATIONS SICAR (SCA) ayant des droits privilégiés en ce qui concerne la distribution des dividendes.»

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'assemblée.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. BEMTGEN, S. LARABA, V. DERAINS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 mai 2014. LAC/2014/22069. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 21 mai 2014.

Référence de publication: 2014072425/120.

(140085118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

Omega Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 167.588.

L'an deux mil quatorze, le six mai.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Joël FOREST, né le 05 avril 1960 à Varennes-Sur-Seine, France, ingénieur en économie demeurant professionnellement au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

Agissant au nom et pour le compte de Monsieur Eric VIGNOT, dirigeant d'entreprises, né le 19 janvier 1954 à Constantine (Algérie), demeurant à Bussy-Saint-Georges (F - 77600), 1, allée des Longraies,

en vertu d'une procuration donnée le 8 mars 2103 à Luxembourg.

Lequel, a exposé ce qui suit:

En date du 28 mars 2013, le notaire soussigné a reçu sous le numéro 44.173 de son répertoire, un acte rectificatif de Omega Holding S.A., avec siège social à L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 167.588.

Ledit acte a été enregistré à Luxembourg le 10 avril 2013 sous la relation: LAC / 2013 / 16478, déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013 sous la référence 130062231.

Or le requérant déclare complémentairement vouloir rectifier le deuxième paragraphe de l'article 5 de la Société comme suit:

Version erronée

Art. 5. (paragraphe 2). Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant initial de SEPT MILLIONS SIX CENT QUARANTE-TROIS MILLE EUROS (EUR 7.643.000,-) à QUINZE MILLIONS EUROS (EUR 15.000.000,-), par la création et l'émission de sept mille trois cent cinquante sept (7.357) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (EUR 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Version rectifiée qui remplace la version erronée

Art. 5. (paragraphe 2). Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant initial de SEPT MILLIONS SEPT CENT QUARANTE-TROIS MILLE EUROS (EUR 7.743.000) à QUINZE MILLIONS EUROS (EUR 15.000.000,-), par la création et l'émission de sept mille deux cent cinquante-sept (7.257) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (EUR 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le reste de l'acte demeurant inchangé.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg.



Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Joël Forest, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 13 mai 2014. LAC / 2014 / 22169. Reçu 12.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 mai 2014.

Référence de publication: 2014072422/44.

(140084782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

Slovak Venture Fund S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 185.175.

L'an deux mil quatorze, le quatorze mars,

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Evelyn Maher, avocat, résidant professionnellement au 2, rue Peternelchen, L-2370 Howald (Grand-Duché de Luxembourg).

Agissant en vertu des pouvoirs lui conférés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 février 2014, numéro 305/14 de son répertoire.

Laquelle, a exposé ce qui suit:

En date du 5 février 2014, le notaire soussigné a reçu sous le numéro de son répertoire un acte de constitution de société dénommée Slovak Venture Fund S.C.A., SICAR (305/14), une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, constituée comme société d'investissement en capital à risque, ayant son siège au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B185175 (la "Société").

Ledit acte a été soumis aux formalités de l'enregistrement le 13 février 2014 portant les références EAC/2014/2279 et déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 13 mars 2014 sous le numéro de dépôt L140042730.

Or, le requérant déclare avoir constaté, dans l'acte de constitution de la Société rédigé en langue anglaise, une erreur matérielle de dactylographie figurant en son article 1 concernant la dénomination sociale de la Société.

Par la présente, le requérant, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés comme dit ci-avant requiert la rectification de l'article 1 de l'acte de constitution comme suit:

Version erronée:

Art. 1. Form, name. "Among the subscribers and all those who may become holders of Shares hereafter issued there exists a corporation in the form of a société en commandite par actions (S.C.A.) with variable capital qualifying as an investment company in risk capital, under the name of Slovak Ventures Fund S.C.A., SICAR which shall be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and in particular by the SICAR Law.

The Company shall be entitled to abandon the status of SICAR only with the unanimous consent of all the Shareholders and the prior approval of the CSSF."

Version rectifiée qui remplace la version erronée:

Art. 1. Form, name. "Among the subscribers and all those who may become holders of Shares hereafter issued there exists a corporation in the form of a société en commandite par actions (S.C.A.) with variable capital qualifying as an investment company in risk capital, under the name of Slovak Venture Fund S.C.A., SICAR which shall be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and in particular by the SICAR Law.

The Company shall be entitled to abandon the status of SICAR only with the unanimous consent of all the Shareholders and the prior approval of the CSSF."

Le reste de l'acte de constitution demeurant inchangé.

Dont acte, passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Maher, Kesseler.



Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 mars 2014. Relation: EAC/2014/4042. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014072518/50.

(140084979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

PKP CARGO CFL International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 11, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 165.733.

In the year two thousand and fourteen, on the fifth of May.

Before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg,

Was held:

an extraordinary general meeting of shareholders of "PKP CARGO CFL International S.A.", a société anonyme having its registered office in L-4170 Esch-sur-Alzette, 11, boulevard J.-F. Kennedy, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 165.733, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 13 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 439 of 18 February 2012.

The meeting was opened at 2.30 p.m. with Mr Alain BLAU, Chief Financial Officer, with professional address in L-4170 Esch-sur-Alzette, 11, boulevard J.-F. Kennedy in the chair,

who appointed as secretary Mrs Martine ZELLINGER, private employee, with professional address in L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

The meeting elected as scrutineer Mr Nicolas GAVAGE, legal counsel, with professional address in L-1616 Luxembourg, 9, Place de la Gare and Mr Alain BLAU, prenamed.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1) Decision to be taken about the dissolution of the Company.
- 2) Appointment of two liquidators and determination of their powers.
- 3) Miscellaneous.
- II.- That the present or represented shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the present shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed after having been initialled "ne varietur" by the persons appearing.

- III.- That the whole share capital being present or represented at the present meeting, no convening notices were necessary, the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.
- IV.- That the present meeting representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, the general meeting decides to dissolve the Company and to put it in liquidation.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the general meeting decides to appoint as liquidators Mr Alain BLAU, prenamed and Mrs Aleksandra Maria SZYMCZAK, born on 4 February 1982 in Gdansk (Poland), with professional address in 02-021 Warszawa, ul. Grójecka 17 (Poland).

The liquidators have the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

They may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

They may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.



The liquidators are relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

They may, under their responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of their powers they determine and for the period they will fix.

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

Whereupon, the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundvier, den fünften Mai.

Vor dem unterzeichnenden Notar Joëlle BADEN, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg,

Sind:

die Aktionäre der Aktiengesellschaft "PKP CARGO CFL International S.A.", mit Sitz in L-4170 Esch-sur-Alzette, 11, boulevard J.-F. Kennedy, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 165.733 gegründet gemäss Urkunde vom unterzeichnenden Notar am 13. Dezember 2011 veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 439 vom 18. Februar 2012 zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung wird um 14.30 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Alain BLAU, Chief Financial Officer, mit Berufsanschrift in L-4170 Esch-sur-Alzette, 11, boulevard J.-F. Kennedy eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Frau Martine ZELLINGER, Privatangestellte, mit Berufsanschrift in L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Nicolas GAVAGE, legal counsel, mit Berufsanschrift in L-1616 Luxembourg, 9, Place de la Gare und Herrn Alain BLAU, vorgenannt.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I.- Dass die Tagesordnung folgenden Worlaut hat:

Tagesordnung:

- 1) Entscheidung über die Liquidation der Gesellschaft.
- 2) Ernennung von zwei Liquidatoren und Festlegung deren Befugnisse.
- 3) Verschiedenes.
- II.- Dass die anwesenden oder vertretene Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und die Stückzahl ihrer Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen sind; diese Anwesenheitsliste, welche durch die anwesenden Aktionäre, die Bewollmächtigten der vertretenen Aktionäre und den Verwaltungsrat unterschrieben wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Vollmachten, welche durch die Erschienenen "ne varietur" unterschrieben wurden bleiben ebenfalls gegenwärtiger Urkunde beigefügt.

- III.- Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.
- IV.- Dass die gegenwärtige Generalversammlung ordnungsgemäß gebildet ist und sodann zu vorstehender Tagesordnung beschlussfähig ist.

Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, laut Gesetzgebung vom 10. August 1915 betreffend Handelsgesellschaften, die sofortige Auflösung und Liquidation der Gesellschaft.

Zweiter Beschluss

Laut oben erwähnten Beschlusses, ernennt die Generalversammlung als Liquidatoren Herrn Alain BLAU, wie vorgenannt und Frau Aleksandra Maria SZYMCZAK, geboren am 4. Februar 1982 in Gdansk (Polen), mit Berufsanschrift in 02-021 Warszawa, ul. Grójecka 17 und erteilt Ihnen die weitestgehenden Befugnisse so wie sie durch Artikel 144 bis 148 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und durch die späteren Abänderungsgesetze vorgesehen sind.



Sie können insbesondere alle Handlungen durchführen welche in den Artikeln 144 und 145 des Gesetzes vom 10. August 1915 vorgesehen sind, ohne eine vorherige Genehmigung durch die Generalversammlung beantragen zu müssen.

Die Liquidatoren können den Hypothekenbewahrer davon entbinden eine Offizialeintragung vorzunehmen; auf alle reelle Rechte, Privilegien, Hypotheken, Auflösungsrechte zu verzichten; Löschung, mit oder ohne Zahlung, von allen Überschreibungen, Beschlagnahmen, Pfändungen oder andere Hindernisse zu bewilligen.

Die Liquidatoren sind vom Inventar entlastet und beziehen sich auf die Konten der Gesellschaft.

Die Liquidatoren können, unter ihrer Verantwortung, für spezielle oder bestimmte Transaktionen, einen oder mehrere Bevollmächtigte, für bestimmte Aufgaben und für eine bestimmte Zeit, beauftragen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, in der Kanzlei des unterzeichnenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnende Notar, welcher Englisch spricht und versteht, erklärt, dass auf Wunsch der Erschienenen die vorliegende Urkunde auf Englisch verfaßt ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; im Falle einer Abweichung zwischen der englischen und der deutschen Fassung hat die englische Version Vorrang.

Nach Vorlesung der Urkunde an die Erschienenen, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Signé: A. BLAU, M. ZELLINGER, N. GAVAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 mai 2014. LAC / 2014 / 21369. Reçu douze euros € 12,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 21 mai 2014.

Référence de publication: 2014072458/126.

(140085134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

Climate Change Capital Carbon Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 108.587.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014071256/9.

(140084197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

fairdent S.A., Société Anonyme, (anc. StartUp S.A.).

Siège social: L-6778 Grevenmacher, 2, Schaffmill.

R.C.S. Luxembourg B 163.515.

Im Jahre zweitausendvierzehn,

Am fünfzehnte Mai,

Vor dem unterzeichneten Notar Jacques CASTEL, mit dem Amtswohnsitz zu Grevenmacher.

Ist der alleinige Aktionär der Aktiengesellschaft "StartUp S.A." mit Sitz in L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxemburg eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 163515, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet laut Urkunde aufgenommen durch den zu Niederanven amtierenden Notar Paul BETTINGEN, am 19. September zweitausendelf, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2722 vom 9. November 2011.

Die Versammlung wird um 10.20 Uhr eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Martin Herbert STEUTER, wohnhaft in D-54309 Newel, in der Acht 2.

Der Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Winfried Alois Nikolaus MAUS, wohnhaft in D-54293 Trier, Ehrangerstr. 147.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Paul MAYER, wohnhaft in D-54294 Trier, Reulandstr. 26.

Nachdem das Versammlungsbüro zusammengesetzt ist, erklärt der Vorsitzende und bittet den amtierenden Notar zu beurkunden:

Nachdem das Versammlungsbüro zusammengesetzt ist, erklärt der Vorsitzende und bittet den amtierenden Notar zu beurkunden:



- I. Die Tagesordnung lautet:
- 1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg nach L-6778 Grevenmacher,
- 2, Schaffmill.
 - 2. Abänderung von Artikel 2, erster Satz der Satzungen, welcher nunmehr folgenden Wortlaut haben soll:
 - " Art. 2. Erster Satz. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Grevenmacher."
 - 3. Abänderung des Namens der Gesellschaft von "StartUp S.A." in "fairdent S.A."
 - 4. Abänderung von Artikel 1, erster Satz der Satzungen, welcher nunmehr folgenden Wortlaut haben soll:
 - " Art. 1. Erster Satz. Es wird die anonyme Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung "fairdent S.A.".
 - 5. Abänderung des Zweckes der Gesellschaft.
 - 6. Abänderung von Artikel 4, der Satzungen, welcher nunmehr folgenden Wortlaut haben soll:
 - " Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck:
 - die Herstellung von Zahnersatz und dessen Zubehör,
 - den Handel mit zahnärztlichen und zahntechnischen Produkten.
 - den An- und Verkauf von Zahngold, Schmuck und Scheidegut,

Sie kann generell jegliche kommerzielle, industrielle, mobiliare, immobiliare oder finanzielle Transaktionen ausführen, sowie auch Dienstleistungen erbringen, dies sowohl im Großherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland, sowie alle Transaktionen ausführen, welche der Erfüllung ihres Gesellschaftszweckes dienen.

- 7. Den Rücktritt von Herrn Patrick LAMBERTI, wohnhaft in D-54294 Trier, Eisenbahnstr. 8, als alleinigen Verwalter.
- 8. Die Ernennung von Herrn Martin Herbert STEUTER, Zahntechnikermeister, geboren in Gütersloh (Deutschland) am 11. Mai 1960, wohnhaft in D-54309 Newel, in der Acht 2, als Verwaltungsratsmitglied.
- 9. Die Ernennung von Herrn Winfried Alois Nikolaus MAUS, Zahntechniker, geboren in Saarburg (Deutschland) am 25. September 1958, wohnhaft in D-54293 Trier, Ehrangerstr. 147, als Verwaltungsratsmitglied.
- 10. Die Ernennung von Herrn Paul MAYER, Zahntechniker, geboren in Idar-Oberstein (Deutschland) am 19. Oktober 1957, wohnhaft in D-54294 Trier, Reulandstr. 26, als Verwaltungsratsmitglied.
 - 11. Den Rücktritt der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "FIDU-CONCEPT SARL" als commissaire aux comptes.
- 12. Die Ernennung der Gesellschaft "W+ST STEUERBERATUNGSGESELLSCHAFT LUXEMBOURG GMBH", mit dem Gesellschaftssitz in L-6776 Grevenmacher, 5, an de Längten, als Rechnungsprüfer (commissaire aux comptes)
- II. Der Aktionär, sowie dessen bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien, auf einer Anwesenheitsliste verzeichnet und die Aktionäre beziehungsweise deren Vertreter, haben sich auf dieser Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen, welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre bleiben ebenfalls nach "ne varietur" Unterzeichnung durch den amtierenden Notar und den Versammlungsvorstand gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen um mit ihr formalisiert zu werden.

III. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist über die vorstehende Tagesordnung, welche von den Aktionären bekannt ist, zu beschließen.

IV. Der Aktionär erklärt, daß die Gesellschaft keine Schuldverschreibungen (Obligationsleihen) ausgegeben hat.

Sodann hat der Aktionär, nachdem über die vorstehende Tagesordnung verhandelt worden ist, folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die ausserordentliche Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg nach L-6778 Grevenmacher, 2, Schaffmill, zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Infolge des vorhergehenden Beschlusses wird Artikel 2, erster Satz der Satzungen abgeändert, um nunmehr folgenden Wortlaut zu haben:

"Art. 2. Erster Satz. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Grevenmacher."

Dritter Beschluss

Die ausserordentliche Generalversammlung beschliesst den Namen der Gesellschaft umzuändern in "fairdent S.A.".

Vierter Beschluss

Infolge des vorherigen Beschlusses wird Artikel 1, erster Satz der Satzungen abgeändert, um nunmehr folgenden Wortlaut zu haben:



" Art. 1. Erster Satz. Es wird die anonyme Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung "fairdent S.A.".

Fünfter Beschluss

Die ausserordentliche Generalversammlung beschliesst den Zweck der Gesellschaft umzuändern wie folgt:

Die Gesellschaft hat zum Zweck:

- die Herstellung von Zahnersatz und dessen Zubehör,
- den Handel mit zahnärztlichen und zahntechnischen Produkten,
- den An- und Verkauf von Zahngold, Schmuck und Scheidegut.

Sie kann generell jegliche kommerzielle, industrielle, mobiliare, immobiliare oder finanzielle Transaktionen ausführen, sowie auch Dienstleistungen erbringen, dies sowohl im Großherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland, sowie alle Transaktionen ausführen, welche der Erfüllung ihres Gesellschaftszweckes dienen.

Sechster Beschluss

Infolge des vorherigen Beschlusses wird Artikel 4, der Satzungen, welcher nunmehr folgenden Wortlaut haben soll:

- " Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck:
- die Herstellung von Zahnersatz und dessen Zubehör,
- den Handel mit zahnärztlichen und zahntechnischen Produkten,

den An- und Verkauf von Zahngold, Schmuck und Scheidegut,

Sie kann generell jegliche kommerzielle, industrielle, mobiliare, immobiliare oder finanzielle Transaktionen ausführen, sowie auch Dienstleistungen erbringen, dies sowohl im Großherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland, sowie alle Transaktionen ausführen, welche der Erfüllung ihres Gesellschaftszweckes dienen.

Siebter Beschluss

Die ausserordentliche Generalversammlung erklärt den Rücktritt von Herrn Patrick LAMBERTI, wohnhaft in D-54294 Trier, Eisenbahnstrasse 8, als alleinigen Verwalter der Gesellschaft, mit sofortiger Wirkung anzunehmen und gewährt ihm Entlast.

Achter Beschluss

Die ausserordentliche Generalversammlung beschliesst die Ernennung der Verwaltungsratsmitglieder mit sofortiger Wirkung bis zur Hauptversammlung im Jahre 2020 von:

- 1. Herrn Martin Herbert STEUTER, Zahntechnikermeister, geboren in Gütersloh (Deutschland) am 11. Mai 1960, wohnhaft in D-54309 Newel, in der Acht 2,
- 2. Herrn Winfried Alois Nikolaus MAUS, Zahntechniker, geboren in Saarburg (Deuschland) am 25. September 1958, wohnhaft in D-54293 Trier, Ehrangerstrasse 147,
- 3. Herrn Paul MAYER, Zahntechniker, geboren in Idar-Oberstein (Deutschland) am 19. Oktober 1957, wohnhaft in D-54294 Trier, Reulandstrasse 26.

Herr Martin Herbert STEUTER, vorgenannt, wird als Verwaltungsratsvorsitzender ernannt

Neunter Beschluss

Die ausserordentliche Generalversammlung beschliesst den Rücktritt der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Fl-DUCONCEPT SARL" als commissaire aux comptes und gewährt ihr Entlast.

Zwölter Beschluss

Die ausserordentliche Generalversammlung beschliesst die Ernennung der Gesellschaft "W+ST STEUERBERATUNGS GESELLSCHAFT LUXEMBOURG GMBH", mit dem Gesellschaftssitz in L-6776 Grevenmacher, 5, an de Längten, als Rechnungsprüfer (commissaire aux comptes).

Ihr Mandat läuft ab mit Abschluss der Hauptversammlung des Jahres 2020.

Kosten

Die Kosten und Honorare dieser Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

Vor Abschluss der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar auf die Notwendigkeit hingewiesen die administrative Genehmigung zu erhalten, zwecks Ausübung des Gesellschaftsgegenstandes.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen um

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt,

Und nach Vorlesung an den dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparenten, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. STEUTER, W. MAUS, P. MAYER, J. CASTEL.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Stempelpapier auf Begehr erteilt.



Grevenmacher, den 21. Mai 2014.

Référence de publication: 2014072522/130.

(140084265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

Rafferty Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre. R.C.S. Luxembourg B 103.350.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the fifteen day of May, before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Lomcorp S.A., with its registered address at 3794 Mariscal Lopez esq Cruz del Chaco, Ascuncion, Paraguay (the "Sole Shareholder")

Here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties through its proxyholder have requested the notary to state that:

- it holds all the shares in the Luxembourg limited liability company (Société à responsabilité limitée) existing under the name of Rafferty Corporation S.àr.l., registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B103.350, with registered office at L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre (the "Company");
- the Company has been incorporated pursuant to a notarial deed dated September 29 $^{\rm th}$, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C- N° 1237 of December 2 $^{\rm nd}$, 2004. The articles were amended the last time pursuant to a notarial deed on March 27 $^{\rm th}$, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1551 on July 25 $^{\rm th}$, 2007.
- the Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five-hundred euro) represented by 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each;
 - the Sole Shareholder hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with effect from today;
 - the Sole Shareholder assume the role of liquidator of the Company;
- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declare that the activity of the Company have ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that Sole Shareholder are vested with all the assets and hereby expressly declares that they will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;
- the Sole Shareholder waive the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;
 - consequently the Company is liquidated and the liquidation is closed;
- the Sole Shareholder have full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly know the financial situation of the Company;
- the Sole Shareholder grant full discharge to the managers of the Company for their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at the registered office of the Company.

Whereof, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quinzième jour du mois de mai par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:



Lomcorp S.A., ayant son siege social au 3794 Mariscal Lopez esq Cruz del Chaco, Ascuncion, Paraguay, (ci après l'"Actionnaire Unique")

ici dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant profession-nellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé (l'Actionnaire Unique).

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la comparante détient toutes les actions de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination Rafferty Corporation S.àr.l,, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103,350, avec son siège social à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre (la Société);
- la Société a été constituée en vertu d'un acte notarié du, 29 septembre 2004 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C N o 1237, du 2 décembre 2004. Les statuts ont été modifiés la dernière fois par vertu d'un acte notarié, le 27 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1551, le 25 juillet 2007.
- le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cent euros) représenté par 12,500 (douze mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune;
 - par la présente l'Actionnaire Unique prononcent la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
 - l'Actionnaire Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;
- l'Actionnaire Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;
 - partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- l'Actionnaire Unique renonce à l'obligation de désigner un commissaire aux comptes à la liquidation (commissaire à la liquidation) et à entendre un rapport à la liquidation;
 - l'Actionnaire Unique a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;
- l'Actionnaire Unique donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour leur mandats à compter de la date de leurs nominations respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et
- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 mai 2014. Relation: EAC/2014/7037. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014072484/91.

(140084460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

Thiriet Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 99.098.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES B.P. 1832 L-1018 Luxembourg Signature

Référence de publication: 2014071073/12.

(140082229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck